



QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ?

REPÈRES POUR 2025





SOMMAIRE

Au lecteur	7
La France en 2025	9
Être parmi les dix pays de l'OCDE où l'on vit le mieux	10
Rejoindre le premier tiers des pays européens pour l'emploi	12
Appartenir au premier tiers des pays de l'OCDE pour la confiance dans autrui	14
Rejoindre le groupe des pays européens leaders pour l'innovation	16
Une démocratie de la confiance	19
Atteindre 70 % de participation aux élections législatives	20
Porter à 50 % la part des intercommunalités dans la dépense publique locale	22
Atteindre un taux de 50 % d'engagement bénévole	24
Une égalité républicaine effective	27
Faire baisser le taux de ressenti des discriminations pour être dans le premier tiers des pays européens	28
Multiplier par deux la proportion de métiers mixtes	30
Diviser par trois le nombre de « décrocheurs » ainsi que celui des enfants ne maîtrisant pas le français	32
Diviser par deux l'illettrisme chez les adultes	34
Un État entrepreneurial et économe	37
Porter à un quart la part des non-fonctionnaires dans les emplois pourvus en Conseil des ministres	38
Améliorer le taux de satisfaction des usagers des services publics (pour atteindre 80 % pour les particuliers et 50 % pour les entreprises)	40
Atteindre un taux de 90 % de citoyens utilisant Internet dans leurs relations avec l'administration	44

Un développement responsable	47
Ramener la dette publique à 75 % du PIB	48
Réduire à moins de 49 % la part des dépenses publiques primaires dans le PIB	50
Réduire de 30 % les émissions nationales de gaz à effet de serre	52
Réduire de moitié la progression de l'artificialisation du territoire	54
Une société décloisonnée et ouverte sur le monde	57
Faire émerger une dizaine d'universités pluridisciplinaires de classe mondiale	58
Doubler le taux de jeunes Français ayant séjourné à l'étranger dans le cadre de leurs études	60
Accueillir 200 000 étudiants internationaux de plus	62
Rejoindre le premier tiers des pays européens pour la satisfaction des salariés quant à leurs conditions de travail	64
Une économie du mouvement	67
Porter à 50 % la part des PME innovantes	68
Porter la R & D des entreprises à 2 % du PIB	70
Viser 1 000 entreprises de taille intermédiaire supplémentaires	72
Accroître de 30 000 le nombre d'entreprises exportatrices	74
Atteindre un taux d'ouverture de l'économie de 75 %	76
Augmenter d'un tiers le volume des recettes touristiques	78
Un modèle social lisible et inclusif	81
Doubler le taux de transition annuel des contrats courts vers un emploi stable	82
Réduire à moins de 20 % le non-recours aux prestations sociales	85
Réduire de 30 % le prix des logements (en euros constants)	87
Une Europe force d'entraînement	89
Faire converger les taux de chômage et les taux d'emploi nationaux dans l'Union européenne	90
Faire converger les conditions de financement qui prévalent dans les pays membres de la zone euro	93



AU LECTEUR

Le rapport *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie* définit les contours de ce que pourrait être notre pays à cet horizon. Il propose huit objectifs centraux qui dessinent une perspective à dix ans. À chaque objectif sont associés des indicateurs chiffrés.

Repères pour 2025 présente de manière volontairement synthétique les trente-trois indicateurs chiffrés du rapport.

Pour chaque indicateur, nous nous sommes attachés à :

- souligner les éléments de constat qui ont justifié de retenir un tel indicateur ;
- préciser comment ont été fixés les objectifs à dix ans ;
- rappeler les leviers et les pistes présentés dans le rapport pour atteindre cet objectif.

Ces indicateurs sont évidemment imparfaits. Leur mérite est de présenter des mesures objectives et quantifiées de la situation de notre pays et d'indiquer des buts à atteindre. Ils ont été choisis en sorte de permettre un suivi, autant que possible annuel, des progrès accomplis.



La France en 2025

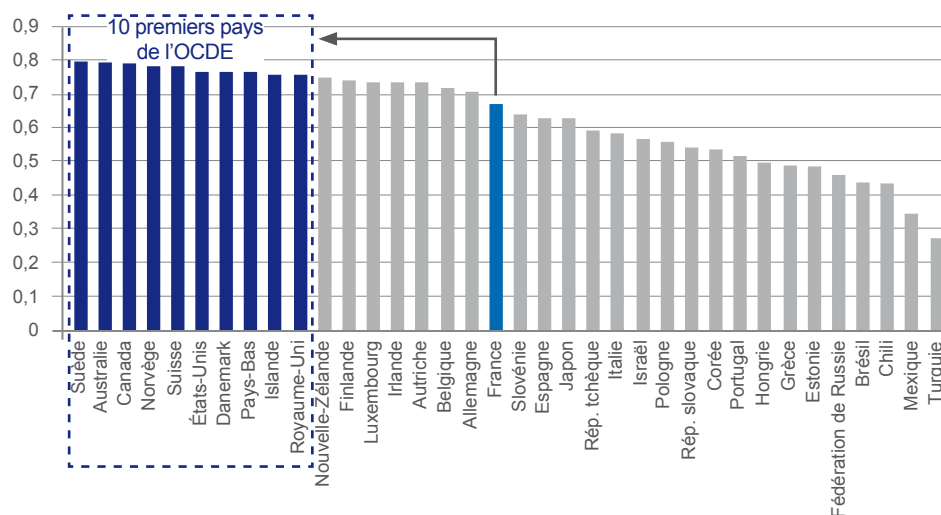
ÊTRE PARMIS LES DIX PAYS DE L'OCDE OÙ L'ON VIT LE MIEUX

Constat

- L'indicateur de l'OCDE *Better Life Index* a été publié pour la première fois en mai 2011. Il fait directement suite au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009) dont il propose une traduction concrète.
- C'est un indicateur composite permettant de mesurer la qualité de vie au sein des États membres de l'OCDE. Il comporte onze critères : logement, revenu, emploi, communauté, éducation, environnement, gouvernance, santé, satisfaction, sécurité et équilibre vie privée-vie professionnelle. Chacun de ces critères recouvre plusieurs indicateurs, renvoyant majoritairement à des mesures statistiques objectives, comme le taux d'emploi ou l'espérance de vie, et à certaines mesures subjectives, comme la satisfaction, établies à partir de sondages.
- Les observateurs s'accordent à dire que le *Better Life Index* est un indicateur perfectible : il comporte encore des lacunes sur les critères développés. Il a cependant le mérite d'être une des propositions les plus avancées à ce jour dans le cadre de la réflexion sur la mesure du bien-être issue des conclusions du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.
- La France se classe actuellement au 18^e rang sur un total de 36 pays. Selon le *Better Life Index*, la France se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE pour ce qui est des revenus, des liens sociaux, de l'environnement, de la santé, de l'équilibre vie privée-vie professionnelle. Mais elle obtient de mauvais scores en matière d'engagement civique, de sécurité, d'emploi et d'éducation.

Cible : figurer parmi les dix premiers pays du *Better Life Index* de l'OCDE

Classement des pays selon le *Better Life Index*



Source : France Stratégie, d'après l'OCDE, mars 2014.

Hypothèses et cible

- À l'horizon de dix ans, la France a la capacité d'améliorer significativement son classement.
- Pour cela, il est préférable de combiner de bonnes performances pour l'ensemble des critères plutôt que de chercher l'excellence dans deux ou trois critères de bien-être. Cela nécessitera des efforts en priorité dans les domaines de l'enseignement (actuellement nous sommes à la 27^e place), de l'engagement civique (25^e place) et de la sécurité (25^e place). Des efforts devront également être fournis en matière d'emploi (19^e place), d'environnement (15^e place) et de santé (15^e place).
- La cible est de figurer parmi les dix pays de l'OCDE où l'on vit le mieux.

Leviers

- Réaliser cet objectif passera par la mise en œuvre de l'ensemble des préconisations du rapport *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*¹.

1 - *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*, Fayard, Paris, 2014.

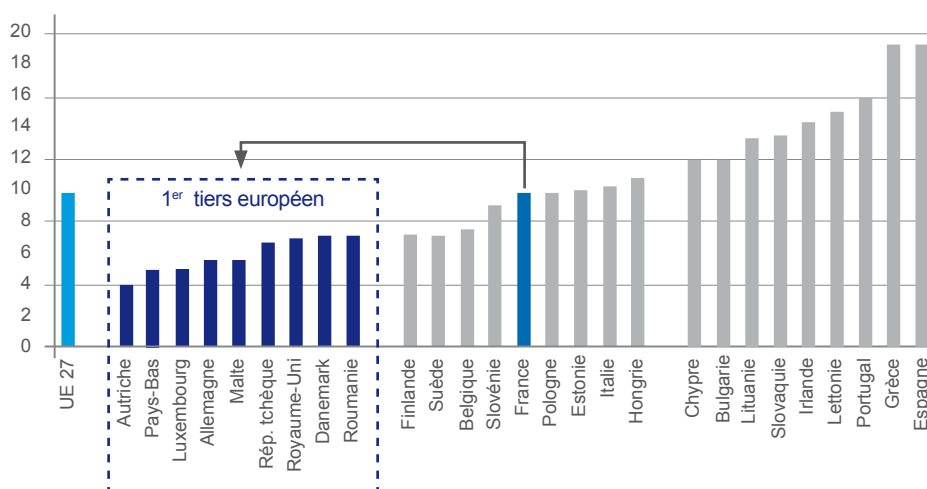
REJOINDRE LE PREMIER TIERS DES PAYS EUROPÉENS POUR L'EMPLOI

Constat

- Qu'il s'agisse du taux de chômage ou du taux d'emploi, la France est moins performante que nombre de ses voisins européens. En 2012, le taux de chômage des 20-64 ans était en France de 9,5 % contre 5,5 % en Allemagne, 6,9 % au Royaume-Uni et 7,1 % en Suède. Le taux d'emploi était de 69,3 % contre respectivement 76,7 %, 74,2 % et 79,4 % dans ces mêmes pays.
- La France se place ainsi dans le deuxième tiers des pays de l'Union européenne (UE) en matière de chômage et d'emploi.

Cible : se situer dans le premiers tiers des pays de l'UE pour le taux de chômage des 20-64 ans

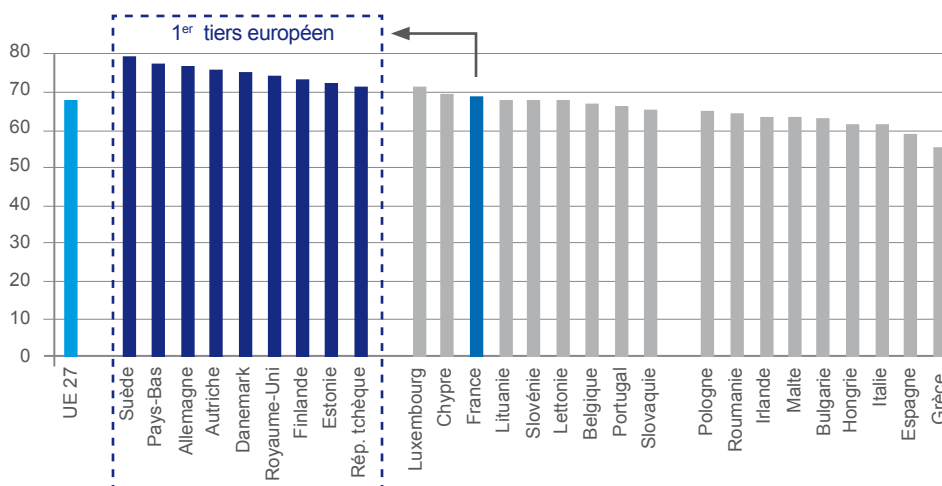
Taux de chômage en 2012 (20-64 ans), en %



Source : France Stratégie, d'après Eurostat.

Cible : se situer dans le premier tiers des pays de l'UE pour le taux d'emploi des 20-64 ans

Taux d'emploi en 2012 (20-64 ans), en %



Source : France Stratégie, d'après Eurostat.

Hypothèses et cible

- Sur les dix dernières années, la France a oscillé entre le deuxième et le dernier tiers des pays de l'UE en matière de chômage et d'emploi.
- La cible ambitieuse est d'atteindre le premier tiers des pays de l'Union à l'horizon 2025. Pour 2012, cela aurait demandé :
 - a minima, une baisse de 2,5 points du taux de chômage des 20-64 ans ;
 - a minima, une hausse de 2,2 points du taux d'emploi des 20-64 ans.

Leviers

- Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie (chapitres 7 et 10²).
- Combattre les discriminations dans l'accès à l'emploi (chapitre 7).
- Construire une économie du mouvement (chapitre 11).
- Réformer notre modèle social (chapitre 12).
- Faire de l'Europe une force d'entraînement (chapitre 13).

2 - Les chapitres mentionnés dans les leviers renvoient aux différents chapitres du rapport *Quelle France dans 10 ans ?*, op. cit.

APPARTENIR AU PREMIER TIERS DES PAYS DE L'OCDE POUR LA CONFIANCE DANS AUTRUI

Constat

- Toutes les enquêtes montrent que les Français ont perdu confiance en l'avenir : 67 % des personnes interrogées sont pessimistes pour la situation future de leur pays³ et 80 % déclarent trouver la cohésion sociale faible⁴. Le ressenti est fort de ne plus appartenir à un « récit commun », en particulier (mais non exclusivement) de la part des classes populaires et des classes moyennes qui redoutent le déclassement pour elles ou pour leurs enfants.
- Selon une étude de l'OCDE de 2008, la France est en outre mal classée, parmi les pays de l'OCDE, en matière de « confiance dans autrui ». Dans cette étude, la question posée était : « D'une manière générale, diriez-vous qu'on peut faire confiance à la plupart des gens ou bien qu'il faut être très prudent dans les relations avec les autres ? »

Hypothèses et cible

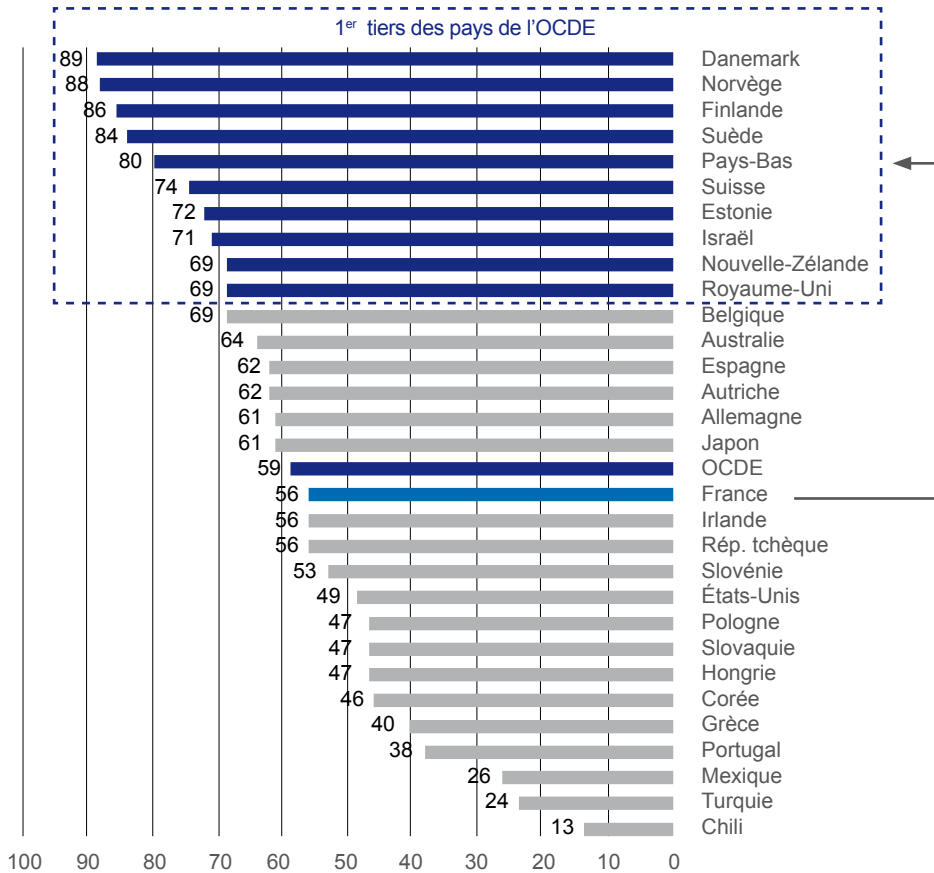
- Actuellement, à peine plus d'un Français sur deux déclare avoir confiance dans autrui d'après l'étude OCDE de 2008.
- Revenir dans le premier tiers des pays de l'OCDE en termes de « confiance dans autrui » signifierait, toutes choses égales par ailleurs, porter cette proportion à plus des deux tiers.

3 - Sondage « La France dans 10 ans » (octobre 2013) réalisé par BVA pour le CGSP.

4 - Hoibian S. (2012), « Les Français se sentent intégrés dans une société qu'ils jugent pourtant fragmentée », CRÉDOC, *Note de synthèse*, n° 5, octobre.

Cible : appartenir au premier tiers des pays de l'OCDE pour la confiance dans autrui

Part de la population exprimant un niveau de confiance élevé dans autrui (2008), en %



Source : France Stratégie, d'après OCDE, Panorama de la société 2011 – les indicateurs sociaux de l'OCDE.

D'après *European Social Survey* (ESS, 2008, 4^e vague) et *International Social Survey Programme* (ISSP, 2007).

Leviers

- Construire une démocratie de la confiance (chapitre 6).
- Promouvoir une égalité républicaine effective (chapitre 7).
- Ouvrir le service de l'État à tous les talents (chapitre 8).
- Inventer l'entreprise du XXI^e siècle (chapitre 10).

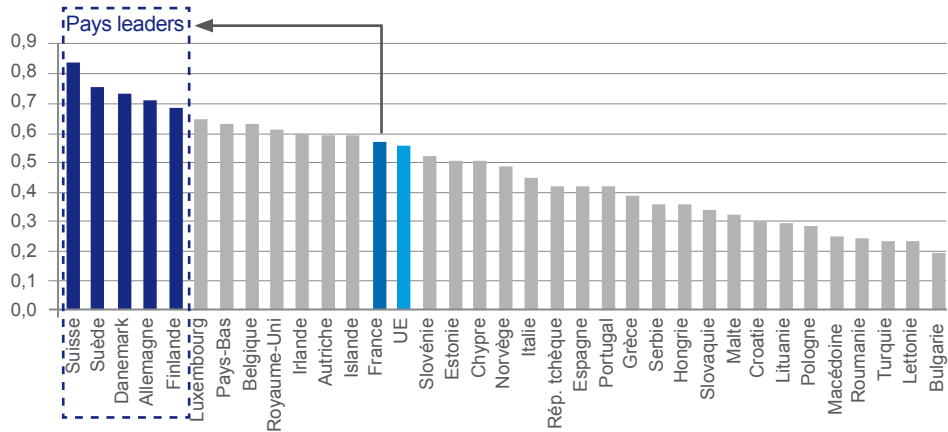
REJOINDRE LE GROUPE DES PAYS EUROPÉENS LEADERS POUR L'INNOVATION

Constat

- En 2013, selon l'indicateur composite de la Commission européenne sur l'innovation, la France se situe en 13^e position sur 34 pays européens recensés. Cet indicateur comporte vingt-cinq mesures de la performance en matière d'innovation, regroupées en huit principaux domaines : ressources humaines, systèmes de recherche, financement et soutien public, investissements des entreprises, coopération et entrepreneuriat, propriété intellectuelle, entreprises innovantes, effets économiques des innovations.
- Au sein de ces 34 pays, la Suisse, la Suède, le Danemark, l'Allemagne, la Finlande et le Luxembourg affichent les meilleures performances.
- Le score de la France en matière d'innovation (0,571) est légèrement supérieur à celui observé en moyenne dans l'Union européenne (0,554).
- Le classement de la France résulte de performances très distinctes entre les huit domaines composant l'indice, avec notamment :
 - un score élevé (8^e sur 34) dans le domaine « ressources humaines », qui recouvre des composantes liées au niveau d'éducation de la population.
 - un score particulièrement faible (18^e sur 34) dans le domaine « investissement des entreprises » qui comprend les dépenses de R & D réalisées par les entreprises et les dépenses d'innovation hors R & D.

Cible : rejoindre le groupe des pays européens leaders pour l'innovation

Classement européen, selon l'indicateur composite de la Commission européenne, en 2013



Source : France Stratégie, d'après Eurostat, Innovation EU Scoreboard 2014.

Hypothèses et cible

- La France rejoint les cinq premiers pays sur 34 affichant les meilleures performances en matière d'innovation. Elle intègre ainsi à l'horizon 2025 le groupe des « pays leaders en innovation », selon la définition de la Commission, alors qu'elle appartient en 2013 à celui des pays « suiveurs en innovation ».

Leviers

- Aller vers une société décloisonnée et ouverte sur le monde (chapitre 10).
- Construire une économie du mouvement (chapitre 11).
- Refaire de l'Union européenne un pôle de prospérité (chapitre 13).
- Soutenir l'émergence de nouvelles filières économes en carbone (chapitre 9).



Une démocratie de la confiance

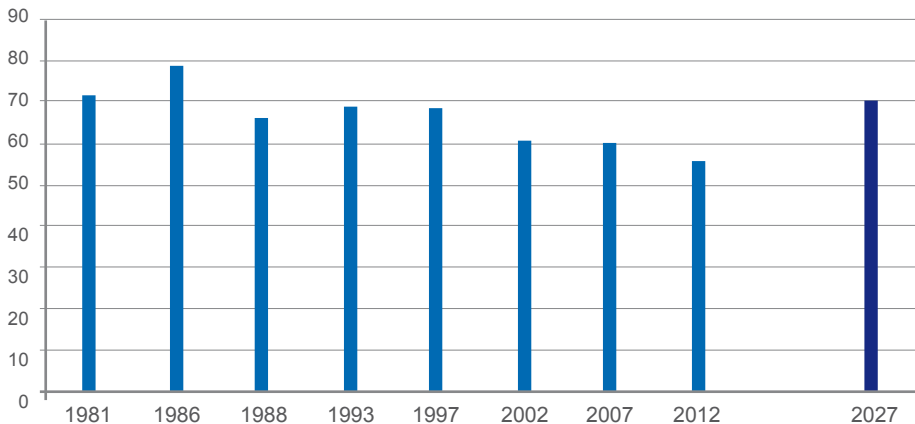
ATTEINDRE 70 % DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Constat

- Contrairement au taux de participation aux élections présidentielles ou municipales, qui varie d'une échéance à l'autre et d'une ville à l'autre⁵, le taux de participation aux élections législatives baisse régulièrement en France depuis le début des années 1990. Le taux d'abstention était en effet de 43 % en 2012, contre 31 % en 1993.

Cible : atteindre 70 % de participation aux élections législatives

Taux de participation aux élections législatives, en %



Source : France Stratégie, d'après base de données International Institute for Democracy and Electoral Assistance.

- Cette désaffection croissante est présente surtout dans les classes défavorisées, dans la population la moins diplômée et chez les jeunes, et témoigne d'une défiance croissante vis-à-vis des élus et du personnel politique en gé-

5 - Même si les élections municipales en 2014 ont été marquées par une baisse générale de la participation.

néral, que l'on attribue classiquement à plusieurs facteurs : idée d'une classe politique agissant avant tout en fonction de ses intérêts propres et non de l'intérêt général, voire d'une classe politique corrompue ; sentiment d'éloignement des élites vis-à-vis du peuple ; impression croissante que les politiques n'ont aucun pouvoir de changer la société et d'améliorer la situation économique du pays.

Hypothèses et cible

- L'objectif de 70 % correspond à la moyenne en termes de taux de participation aux différentes élections législatives dans les années 1981-1993.

Leviers

- Mettre en œuvre l'interdiction du cumul des mandats (chapitre 6).
- Réduire l'écart entre la composition des assemblées d'élus et celle de la population (chapitre 6).

PORTER À 50 % LA PART DES INTERCOMMUNALITÉS DANS LA DÉPENSE PUBLIQUE LOCALE

Constat

- La mise en place des intercommunalités sur la base de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 a été rapide au cours des premières années. Elle s'est ralentie ensuite et a stagné ces dix dernières années. En conséquence, la répartition des compétences entre les communes et les intercommunalités est confuse, et les doublons générateurs de surcoûts et d'inefficacité.

Répartition de la dépense publique locale depuis la loi de 1999

Parts respectives des régions, départements, EPCI* et communes,
en milliards d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Régions	12,2	12,6	14,9	15,7	17,2	19,5	21,7	24,4	26,6	28,0	26,4	27,2	27,9
Départements	36,1	37,3	40,2	43,2	51,7	54,2	58,3	62,0	65,3	68,4	68,3	69,5	71,4
Communes	74,6	76,0	76,4	76,5	79,8	82,9	85,8	90,0	89,8	91,8	91,1	94,0	96,3
EPCI	13,4	16,6	19,7	22,8	25,8	29,1	30,0	32,5	33,3	34,6	36,1	38,1	39,6
Total collectivités	136,3	142,5	151,2	158,2	174,5	185,7	195,8	208,9	215,0	222,8	221,9	228,8	235,2
Part des EPCI*	10,1%	12,0%	13,6%	15,1%	15,5%	16,4%	16,0%	16,2%	16,1%	16,2%	17,0%	17,4%	17,5%

* Établissement public de coopération intercommunale.

Source : France Stratégie, d'après DGCL, DGFIP.
Calculs avant reversements des EPCI aux communes.

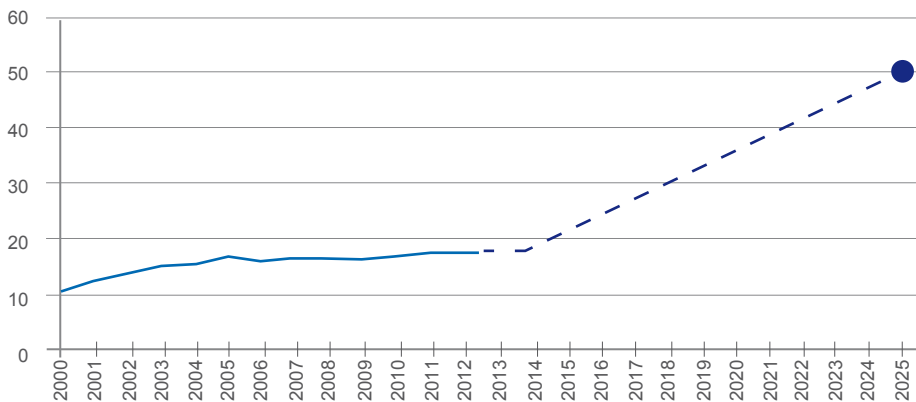
- Ce processus de croissance des EPCI a vocation à se poursuivre jusqu'à ce que le niveau intercommunal exerce l'essentiel des compétences des communes et une partie de celles des départements. En 2012, la part des EPCI dans la dépense publique locale était de 17,5 %.

Hypothèses et cible

- On ambitionne de porter la part des intercommunalités dans la dépense publique locale à 50 % en 2025. Cette cible sera atteinte en transférant aux intercommunalités 6,5 milliards d'euros par an à partir de 2015, par transfert de compétences des communes et des conseils départementaux. Le transfert portera, au total, sur 71,5 milliards d'euros.

Cible : porter à 50 % la part des intercommunalités dans la dépense publique locale

Évolution de la part des EPCI dans la dépense publique locale, en %



Source : France Stratégie, d'après DGCL, DGFIP.

Levier

- Faire évoluer la répartition des compétences entre les communes, les départements et les EPCI de façon volontaire (à l'initiative des collectivités), de manière incitative (mesures budgétaires ou fiscales prises par l'État) ou par décision législative (chapitre 6).

ATTEINDRE UN TAUX DE 50 % D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Constat

- En France, environ un tiers de la population est engagé dans une ou plusieurs activités bénévoles, dans le domaine sportif, humanitaire, économique, écologique, culturel ou social. Notre pays se situe dans la moyenne européenne.
- En 2010, selon une enquête menée conjointement par la DRESS et BVA, il y avait en France 16 millions de bénévoles chez les plus de 18 ans, soit 32 % de la population (37 % chez les plus de 15 ans, selon l'Eurobaromètre).
- L'engouement bénévole ne faiblit pas car il s'inscrit dans des logiques nouvelles de solidarité en raison du contexte actuel (disparition de services publics dans certaines zones du territoire, montée de l'individualisme, nouvelles formes de lien social, etc.)
- Le bénévolat est cependant confronté aux défis du vieillissement de la population et à une exigence de technicité de plus en plus grande (savoir monter un projet, gérer un budget, manager une équipe, etc.), d'où une évolution des besoins des associations.

Hypothèses et cible

- La France fait mieux que les pays du Sud mais beaucoup moins bien que ses voisins du Nord : 54 % aux Pays-Bas, 52 % au Danemark et en Suède, 44 % en Finlande (contre 37 % en France). L'objectif serait d'atteindre un taux d'engagement bénévole de 50 % en 2025.
- La mise en place d'études statistiques régulières, en France, qui mesurent l'évolution du taux d'engagement bénévole est indispensable.

Cible : atteindre un taux de 50 % d'engagement bénévole**Taux d'engagement bénévole dans les pays européens
chez les personnes de 15 ans et plus, en %**

	2010	2025
Pays-Bas	54	
Danemark	52	
Suède	52	
Autriche	47	
Finlande	44	
Slovaquie	42	
Luxembourg	42	
Irlande	42	
Allemagne	42	
France	37	50
Belgique	34	
Slovénie	34	
Royaume-Uni	32	
Estonie	26	
République tchèque	25	
Italie	24	
Pologne	22	
Lettonie	21	
Malte	21	
Hongrie	21	
Roumanie	20	
Espagne	19	
Chypre	19	
Grèce	13	
Lituanie	12	
Portugal	11	
Bulgarie	11	
Moyenne de l'Union européenne (27)	30	

Source : France Stratégie, d'après l'Eurobaromètre, n° 73, 2010.

Levier

- Promouvoir l'engagement citoyen et social, dont le bénévolat (chapitre 6).



Une égalité républicaine effective

FAIRE BAISSER LE TAUX DE RESSENTI DES DISCRIMINATIONS POUR ÊTRE DANS LE PREMIER TIERS DES PAYS EUROPÉENS

Constat

- À diplôme équivalent, les immigrés issus des pays hors Union européenne connaissent un taux de chômage plus élevé que la moyenne et ont plus de mal que la population majoritaire à se voir accorder la location d'un logement. Il en va de même des personnes nées de parents immigrés, notamment venus d'Afrique.
- Plusieurs études ont mesuré le ressenti de la discrimination liée aux origines, et la France est particulièrement mal placée (tableau ci-dessous). Selon l'Eurobaromètre de 2012, 47 % des Européens pensent que la discrimination fondée sur l'origine est très répandue dans la recherche d'un logement ou l'accès aux loisirs ou à la santé. La France, avec un taux de 64 %, se classe avant-dernière, juste devant la Suède (66 %).
- Dans l'Eurobaromètre 2012, la question posée était : « La discrimination peut intervenir en dehors du travail, par exemple dans l'enseignement, les loisirs, la recherche d'un logement, une visite chez le médecin ou à l'hôpital. Selon vous, la discrimination fondée sur l'origine ethnique est-elle très répandue, assez répandue, plutôt rare ou très rare ? »

Hypothèses et cible

- L'objectif est de rejoindre, en 2025, le premier tiers des pays de l'Union européenne en termes de ressenti des discriminations, et de se rapprocher ainsi des taux allemand (42 % en 2012) et britannique (45 %).

Cible : faire baisser le taux de ressenti des discriminations pour être dans le premier tiers des pays européens

Ressenti des discriminations dans les pays de l'Union européenne, en %

	Total « très répandue, assez répandue »	Total « plutôt rare, très rare »
Moyenne Union européenne	47	44
Suède	66	31
France	64	29
Grèce	63	32
Hongrie	63	30
Finlande	60	36
Pays-Bas	59	38
Belgique	59	39
Danemark	56	40
Italie	55	37
Chypre	52	32
Malte	52	38
Espagne	49	48
Luxembourg	48	47
Portugal	46	44
Autriche	45	46
Royaume-Uni	45	46
Rép. tchèque	44	51
Slovaquie	42	52
Allemagne	42	51
Bulgarie	31	52
Slovénie	31	59
Roumanie	29	48
Estonie	29	57
Irlande	29	57
Pologne	21	54
Lettonie	19	56
Lituanie	15	65

1^{er} tiers des pays de l'UE

Source : France Stratégie, d'après l'Eurobaromètre, n° 393, 2012.

Leviers

- Combattre toutes les discriminations (chapitre 7) :
 - généraliser les mesures de *testing*, utilisées de manière ponctuelle par des associations et le Défenseur des droits, afin de permettre une objectivation régulière des pratiques discriminatoires ;
 - sensibiliser les employeurs et s'appuyer sur les politiques de négociation d'entreprise.

MULTIPLIER PAR DEUX LA PROPORTION DE MÉTIERS MIXTES

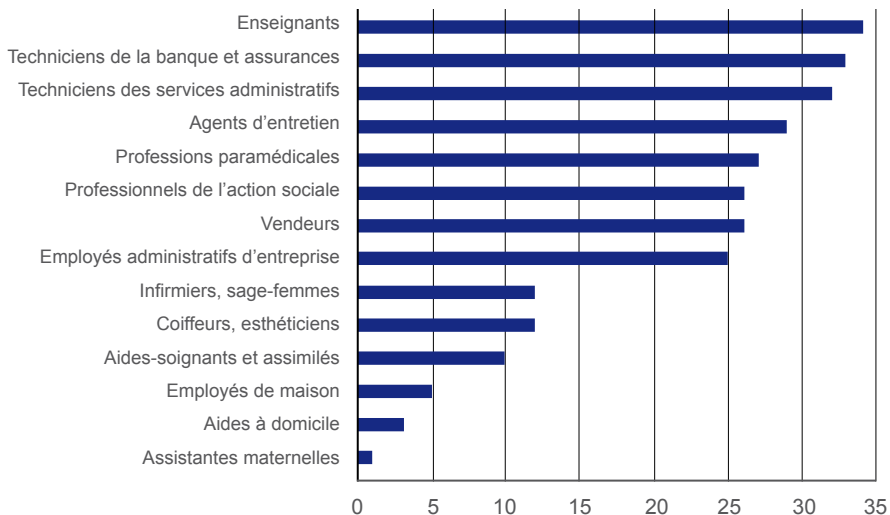
Constat

- Malgré des progrès, seuls 17 % des métiers, représentant 16 % des emplois, sont mixtes en France, c'est-à-dire comportent entre 40 % et 60 % des deux sexes.
- Cette faible mixité touche particulièrement les métiers peu ou moyennement qualifiés. La mixité a en effet globalement progressé dans les métiers les plus qualifiés (cadres et professions intermédiaires), sauf en informatique.

Les métiers stratégiques pour des politiques de montée en mixité professionnelle

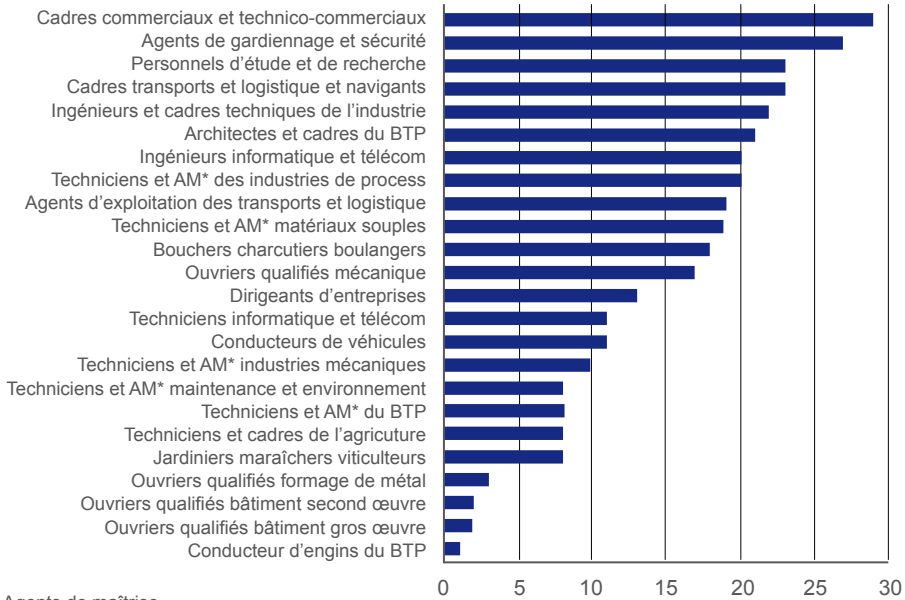
Part des hommes en 2010, en %

Familles professionnelles à masculiniser



Part des femmes en 2010, en %

Familles professionnelles à féminiser



* Agents de maîtrise

Source : France Stratégie, d'après l'enquête Emploi 2009-2011 de l'INSEE.

Hypothèses et cible

- Une progression de la mixité de 15 points dans les métiers stratégiques (métiers à potentiels d'emplois ou pour lesquels de nombreux départs à la retraite sont projetés) et de 5 points pour les autres permettrait d'atteindre le seuil d'un tiers de métiers mixtes d'ici 2025⁶.
- L'atteinte de cet objectif suppose également d'augmenter la mixité dans les filières d'enseignement (filières de l'enseignement professionnel particulièrement).

Leviers

- Mettre en œuvre des actions précoces, à l'école et en dehors d'elle, en vue d'éviter que les stéréotypes filles-garçons déterminent les choix d'orientation professionnelle au mépris des aptitudes et des dispositions des jeunes (chapitre 7).
- Favoriser les mobilités professionnelles, via en particulier le compte personnel d'activité (chapitre 12).
- Créer un droit à la seconde chance, en réformant le système de formation professionnelle (chapitre 7).

6 - En janvier 2014, le Premier ministre a fixé l'objectif de viser un tiers de métiers mixtes d'ici à 2025.

DIVISER PAR TROIS LE NOMBRE DE « DÉCROCHEURS » AINSI QUE CELUI DES ENFANTS NE MAÎTRISANT PAS LE FRANÇAIS

Constat

- En France, on estime qu'en moyenne, au cours des années 2000, près de 140 000 jeunes ont terminé chaque année leur formation initiale sans aucun diplôme ou uniquement avec le brevet des collèges⁷. Ces jeunes représentent 17 % des sortants du système éducatif chaque année⁸.
- On constate aussi un niveau d'échec scolaire qui demeure très élevé dès le primaire, et qui se traduit dans les résultats des classements internationaux, notamment PISA :
 - en primaire, 20 % des élèves de CM2 (à l'entrée en sixième) ne maîtrisent pas les compétences en langue française ;
 - par ailleurs, le pourcentage d'élèves ne maîtrisant pas les principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique est encore plus insatisfaisant puisqu'il atteint plus de 29 %⁹.

7 - Sortants sans diplôme : l'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges permet de quantifier le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes terminent leur formation initiale et entrent sur le marché du travail. Les données de cet indicateur proviennent de l'enquête Emploi en continu de l'INSEE (source ministère de l'Éducation nationale).

8 - « Sortants sans diplôme et sortants précoces. Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information*, DEPP, septembre 2012.

9 - Projet annuel de performance (2014), mission « Enseignement scolaire », socle commun, palier 2, compétences 1 et 3, indicateur de mission 1.2 du programme 140.

Hypothèses et cible

- On propose de réduire des deux tiers la proportion des élèves à l'entrée en sixième qui ne maîtrisent pas les compétences en langue française et en mathématiques, culture scientifique et technologique (respectivement 7 % et 10 %, contre 20 % et 29 % en 2014). À partir du Projet annuel de performance 2014, l'évaluation de chaque niveau scolaire actuel (CE1, CM2, troisième) sera conduite tous les trois ans. Nous disposerons donc des évaluations pour le suivi de cet objectif tous les trois ans, comme pour le test international PISA.
- En ce qui concerne les décrocheurs, on propose que leur nombre, après le déploiement des solutions apportées aux jeunes par les plateformes dédiées, soit divisé par trois d'ici 2025, soit moins de 50 000 décrocheurs par an, contre 140 000 aujourd'hui.

Leviers

- Donner à tous les enfants les moyens de réussir à l'école (chapitre 7) :
 - investir massivement dans l'accueil du jeune enfant afin de satisfaire 100 % des besoins de garde des enfants de six mois à trois ans, et dans l'enseignement primaire ;
 - réviser la formation des enseignants et des méthodes pédagogiques ;
 - octroyer plus d'autonomie de management aux établissements scolaires ;
 - différencier plus nettement l'offre éducative ;
 - développer des expérimentations ;
 - revoir l'articulation du secteur de la formation et du service public de l'orientation.

DIVISER PAR DEUX L'ILLETTRISME CHEZ LES ADULTES

Constat

- Selon l'INSEE, en 2011, 2,5 millions d'individus entre 18 et 65 ans en France métropolitaine, ayant été scolarisés en France, sont en situation d'illettrisme, soit 7 % de la population¹⁰. La situation s'est globalement améliorée, puisqu'en 2004 9 % de la population était en situation d'illettrisme.
- En comparaison internationale, les compétences de base sont en moyenne moins bien maîtrisées et les inégalités d'accès à ces compétences sont plus élevées qu'ailleurs. Ainsi, selon l'enquête PIAAC, les compétences en « littératie » et en « numératie » des Français sont parmi les plus basses des 24 pays participant à l'évaluation : la France se situe au 21^e rang en littératie et au 19^e rang en numératie.

Hypothèses et cible

- Avec l'arrivée de nouvelles générations qui sont moins touchées par l'illettrisme et en poursuivant les formations de lutte contre l'illettrisme dispensées aujourd'hui, le taux d'illettrisme va décroître mécaniquement d'ici 2025 pour atteindre 5,4 % de la population.
- Une politique volontariste pourrait viser un taux de 3,5 % pour tous les adultes. Ce taux étant aujourd'hui celui atteint par les nouvelles générations d'adultes, il semble possible d'y parvenir pour l'ensemble des générations.

10 - Deux enquêtes, une nationale et une internationale, rendent compte de la situation de la population adulte française au regard de sa maîtrise des compétences de base : l'enquête IVQ (information vie quotidienne) et PIAAC (*Programme for the International Assessment of Adult Competencies*).

Cible : diviser par deux l'illettrisme chez les adultes

	Taux d'illettrisme, en %					
	Popu- lation totale	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans
2004	9	4,5	6	9	13	14
2011	7	4	5,5	7,5	8	12
2025 (effet démographique mécanique)	5,4	3,5	3,7	4,9	6,7	7,8
2025 (objectif volontariste)	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Delta entre effet mécanique et objectif	1,9	0	0,2	1,4	3,2	4,3

Source : France Stratégie, d'après l'enquête Information et vie quotidienne » (IVQ 2004, 2011) de l'INSEE et de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Leviers

- Mettre en place un compte personnel d'activité pour tout individu, dès l'entrée sur le marché du travail, incluant un droit à un socle minimum de connaissances et de compétences de base, indépendamment du statut de l'emploi (chapitre 12).
- Créer un véritable droit à la seconde chance, en réformant le système de formation tout au long de la vie afin de réduire les inégalités d'accès (chapitre 7).



Un État entrepreneurial et économe

PORTER À UN QUART LA PART DES NON-FONCTIONNAIRES DANS LES EMPLOIS POURVUS EN CONSEIL DES MINISTRES

Constat

- En France, les nominations en Conseil des ministres concernent pour l'essentiel les nominations aux emplois supérieurs de l'État qui sont laissés à la décision du gouvernement. Cela concerne l'accès aux emplois publics de direction de la fonction publique d'État, c'est-à-dire les emplois de directeurs d'administration centrale et de secrétaires généraux qui relèvent du pouvoir décisionnaire du gouvernement. Celui-ci peut nommer les personnes qu'il souhaite, sans distinction d'origine, de formation, ou de statut, dans le respect des principes constitutionnels d'accès à l'emploi public.
- Dans les faits, la très grande majorité des bénéficiaires de ces emplois est constituée de fonctionnaires, et notamment d'anciens élèves de l'École nationale d'administration, issus des « grands corps » (Conseil d'État, Cour des comptes, inspections générales), ou des corps d'armée. Ce « quasi-monopole » est partagé par les anciens élèves de l'« X » (polytechniciens).
- Même si la volonté d'assurer, par une formation unique et commune, l'unité de l'administration est manifeste, le manque de diversité des profils constituant la haute fonction publique conduit à ralentir l'évolution du système, induit l'éloignement des décideurs publics des réalités vécues par les citoyens et prive la société des compétences économiques, juridiques ou internationales qui s'expriment dans la sphère privée.

Hypothèses et cible

Aujourd'hui, sur les 149 postes d'emplois de direction (directeurs d'administration centrale, secrétaires généraux et assimilés), seuls cinq ne sont pas détenus par des fonctionnaires. Il faut donc ouvrir davantage l'accès à ces fonctions à des personnes sous statut contractuel.

Cible : porter à un quart la part des non-fonctionnaires dans les emplois pourvus en Conseil des ministres

Cadre d'emploi des directeurs d'administration centrale



Source : France Stratégie, d'après la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Leviers

- Ouvrir le service de l'État à tous les talents (chapitre 8) :
 - poursuivre l'élargissement de l'ouverture de l'encadrement supérieur (administrateurs civils) à d'autres viviers (magistrats, ingénieurs, docteurs, etc.), y compris étrangers ;
 - réviser le statut de la fonction publique pour garantir une gestion des ressources humaines faisant plus de place à l'expérience, aux compétences acquises, aux responsabilités et aux performances.

AMÉLIORER LE TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS (POUR ATTEINDRE 80 % POUR LES PARTICULIERS ET 50 % POUR LES ENTREPRISES)

Constat

- Depuis 2010, un baromètre mesurant la qualité des services publics est régulièrement publié par l'État pour rendre compte aux usagers des progrès accomplis dans l'amélioration de la qualité du service rendu.
- Ce baromètre comprend un nombre limité d'indicateurs construits autour de trois thèmes : l'accueil, le traitement des démarches de la vie quotidienne – ou d'événements de vie jugés prioritaires par les Français – et le traitement de réclamations. Il est élargi en intégrant notamment les services aux entreprises et aux associations¹¹.

Hypothèses et cibles

- La moyenne du taux de satisfaction des particuliers étant de 65 %, l'objectif serait de la faire passer à 80 %.
- Pour les entreprises, elle passerait de 27 % à 50 %.

11 - Voir sur le site du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, *Baromètre de la qualité des services publics du 17 juillet 2013*.

Qualité du service rendu - Particuliers

Cas d'agression

63 %	Taux d'interventions effectuées de jour comme de nuit, par les forces de sécurité intérieure, dans un délai de 12 minutes, à la suite d'un appel 17	60 %	Taux d'usagers satisfaits du délai d'intervention des forces de l'ordre
------	---	------	---

Renouvellement des papiers d'identité

82 %	Taux des usagers ayant eu leur passeport (ou celui de leur enfant) à disposition en mairie en moins de 2 semaines	80 %	Taux d'usagers satisfaits du délai de mise à disposition de leur passeport (ou celui de leur enfant) à la mairie
------	---	------	--

Conduite d'un véhicule

91	Délai moyen entre la première et la seconde présentation à l'examen pratique du permis de conduire (en jours)	57 %	Taux d'usagers satisfaits du délai entre la première et la seconde présentation à l'examen pratique du permis de conduire
----	---	------	---

Perte d'emploi

77 %	Taux d'entretiens uniques d'inscription et de diagnostic réalisés dans les 10 jours ouvrés après le premier contact avec Pôle emploi	49 %	Taux d'usagers satisfaits du délai de réalisation de leur premier entretien (entretien unique d'inscription et de diagnostic) (12 derniers mois)
89 %	Taux de premiers paiements (indemnisations) réalisés dans les délais	45 %	Taux d'usagers satisfaits du délai de paiement de leur indemnisation (24 derniers mois)

Départ à la retraite

81 %	Taux de relevés de carrières et d'estimations indicatives globales reçus pas les assurés concernés (sélectionnés pour la campagne d'envoi annuelle)	54 %	Taux des personnes trouvant utiles les documents reçus
------	---	------	--

Demande d'une aide (logement, familiale, solidarité)

86 %	Taux de demandes de prestations (logement, rentrée scolaire, allocation familiale) traitées en 15 jours ou moins	60 %	Taux d'usagers satisfaits du délai de réponse à leur demande d'aide (logement, rentrée scolaire, allocations familiales)
------	--	------	--

Scolarisation d'un enfant (1^{er} degré)

92 %	Taux de remplacements des enseignants ou de prise en charge des enfants au premier jour d'absence pour le 1 ^{er} degré	62 %	Taux de parents satisfaits du délai de remplacement des professeurs en cas d'absence dans le 1 ^{er} degré
		57 %	Taux de parents satisfaits des modalités de prise en charge proposées par l'école en cas de non-remplacement du professeur dans le 1 ^{er} degré

Orientation dans le cadre des études supérieures

87 %	Taux de candidats dont l'un des trois premiers vœux a été satisfait lors de leur pré-inscription pour une formation de l'enseignement supérieur	84 %	Taux d'étudiants satisfaits du déroulement de leur démarche de pré-inscription sur admission-postbac.com (réalisé au cours des deux dernières années)
------	---	------	---

Poursuite d'études supérieures

84 %	Taux des étudiants ayant accès à une bibliothèque universitaire ouverte plus de 60 h par semaine	88 %	Taux d'étudiants en universités fréquentant une bibliothèque universitaire et satisfaits de l'amplitude des horaires d'ouverture
------	--	------	--

Prise en charge de soins de santé

3,2	Délai moyen de remboursement d'une feuille de soin électronique (en jours)	80 %	Taux d'usagers satisfaits des délais de remboursement par l'assurance maladie d'une feuille de soin électronique
-----	--	------	--

Hospitalisation

72 %	Taux de satisfaction globale des patients hospitalisés (concernant leur prise en charge)
------	--

Source : France Stratégie, d'après le Baromètre de la qualité de service, 17 décembre 2013, www.data.gouv.fr

Qualité du service rendu - Entreprises

Mesurée auprès des administrations		Valeur de l'indicateur	Mesurée auprès des usagers	Valeur de l'indicateur
Je remplis mes obligations déclaratives (DSN et «Dites-le nous une fois»)	Taux de suppression de la redondance des informations demandées aux entreprises	3 %	Taux d'entreprises déclarant fournir moins souvent leurs informations de base (n° de Siret, CA, nombre de salariés, etc.) aux différentes administrations	12 %
	Taux de champs / données / rubriques simplifiées ou supprimées par la DSN	2 %	Taux d'entreprises jugeant que le nombre d'informations à déclarer en matière sociale a diminué	4 %
Je crée mon entreprise (création et accompagnement d'entreprises)	Taux de créations d'entreprises effectuées via le site guichet entreprises (sur le nombre total de créations d'entreprise)	2 %	Taux d'entreprises concernées par la création d'entreprises ayant déjà utilisé ou connaissant la démarche dématérialisée de création d'entreprise sur le site guichet entreprise	23 %
Je demande des financements publics (aides publiques aux entreprises)	Taux de dispositifs d'aides publiques accessibles depuis le répertoire des aides publiques aux entreprises	25 %	Taux d'entreprises ayant demandé un financement public et ayant déjà utilisé ou connaissant le répertoire des aides publiques aux entreprises	17 %
Je dois appliquer ou prendre en compte de nouvelles réglementations (surtransposition / test PME)	Nombre de démarches administratives surtransposées simplifiées	30	Taux d'entreprises jugeant simples de mettre en application les réglementations qui s'appliquent à leur(s) activité(s)	51 %
	Nombre de tests PME réalisés (correspond au nombre de textes ayant fait l'objet d'un test PME)	2		
J'exporte (simplifications des procédures et démarches à l'export)	Taux d'autorisations dont le contrôle est automatisé au moment des formalités douanières à l'exportation	12 %	Taux d'entreprises exportatrices jugeant simple la soumission d'une autorisation aux douanes à l'exportation	55 %

Source : France Stratégie, d'après le Baromètre de la qualité de service, 17 décembre 2013, www.data.gouv.fr

Leviers

- Édifier un État entreprenant et économe (chapitre 8) :
 - poursuivre le développement de l'administration électronique ;
 - simplifier et limiter les procédures et les normes (approfondir le choc de simplification pour les entreprises et les citoyens) ;
 - évaluer régulièrement les politiques et les services publics.
- Simplifier et personnaliser les politiques sociales (chapitre 12).

ATTEINDRE UN TAUX DE 90 % DE CITOYENS UTILISANT INTERNET DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

Constat

- Le niveau de dématérialisation des services publics ne se traduit pas, pour des institutions comme l'ONU ou l'OCDE, par un simple taux de « dématérialisation ».
- Pour évaluer l'avancement de l'e-gouvernement et de la dématérialisation des services publics, l'ONU prend en compte le niveau d'intégration des différents services proposés par toutes les administrations. Ces services doivent être disponibles sur un seul site web ou sur un nombre limité de sites thématiques.

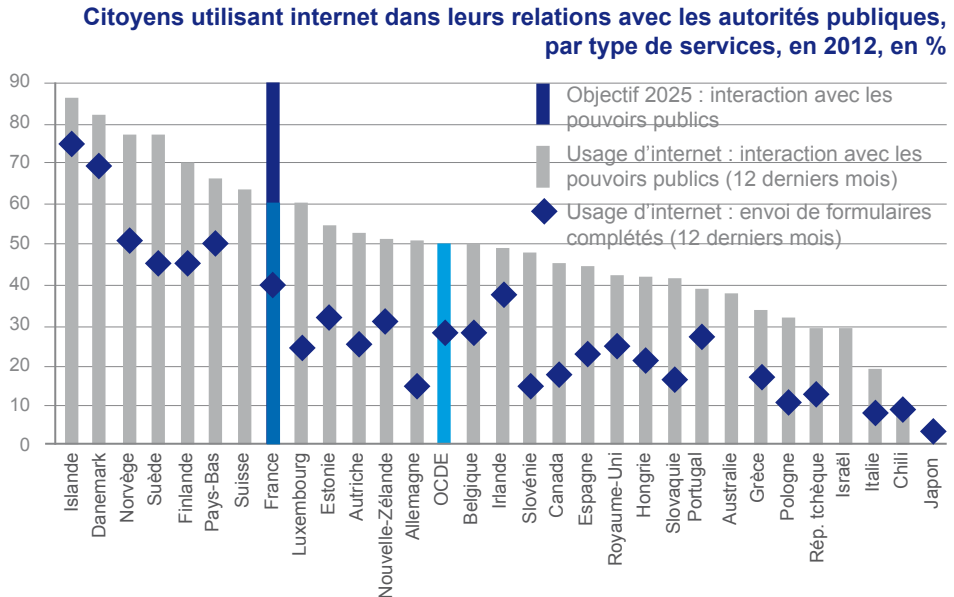
Pays chefs de file en matière d'e-gouvernement

Rang	Pays	Indicateur du développement de l'e-gouvernement
1	République de Corée	0,9283
2	Pays-Bas	0,9125
3	Royaume-Uni	0,8960
4	Danemark	0,8889
5	États-Unis	0,8687
6	France	0,8635
7	Suède	0,8599
8	Norvège	0,8593
9	Finlande	0,8505
10	Singapour	0,8474
11	Canada	0,8430
12	Australie	0,8390
13	Nouvelle-Zélande	0,8381
14	Liechtenstein	0,8264
15	Suisse	0,8134
16	Israël	0,8100
17	Allemagne	0,8079
18	Japon	0,8019
19	Luxembourg	0,8014
20	Estonie	0,7987

Source : France Stratégie, d'après Nations unies (2012),
United Nations eGovernment Survey 2012. EGovernment for the People, New York, p. 11.

- L'OCDE, de son côté, insiste particulièrement sur le taux d'utilisation des services publics en ligne par les particuliers.

Cible : atteindre un taux de 90 % de citoyens utilisant internet dans leurs relations avec l'administration



Source : France Stratégie, d'après OECD ICT Database et Eurostat Information Society Statistics (database).

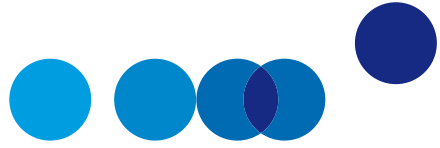
- La comparaison du tableau et du graphique montre que la France est avancée en matière de développement de services, mais en retard en matière d'usage.

Hypothèses et cible

- Selon l'OCDE, 61 % des Français déclaraient en 2013 utiliser internet dans leurs interactions avec l'administration (et seulement 40 % pour leurs démarches en ligne). Ce taux place la France dans le premier tiers des pays de l'OCDE, mais encore loin des pays les plus « connectés » comme l'Islande où le taux est de 86 %. L'objectif est d'atteindre, d'ici 2025, 90 % pour l'utilisation d'internet dans les relations avec l'administration.

Leviers

- Repenser l'offre de service public grâce au numérique (chapitre 8) : intégrer les services en ligne, notamment grâce à un guichet unique et à un dossier personnel regroupant la plupart des démarches disponibles en ligne de toutes les administrations (locales, régionales, nationales) ; dématérialiser les démarches.



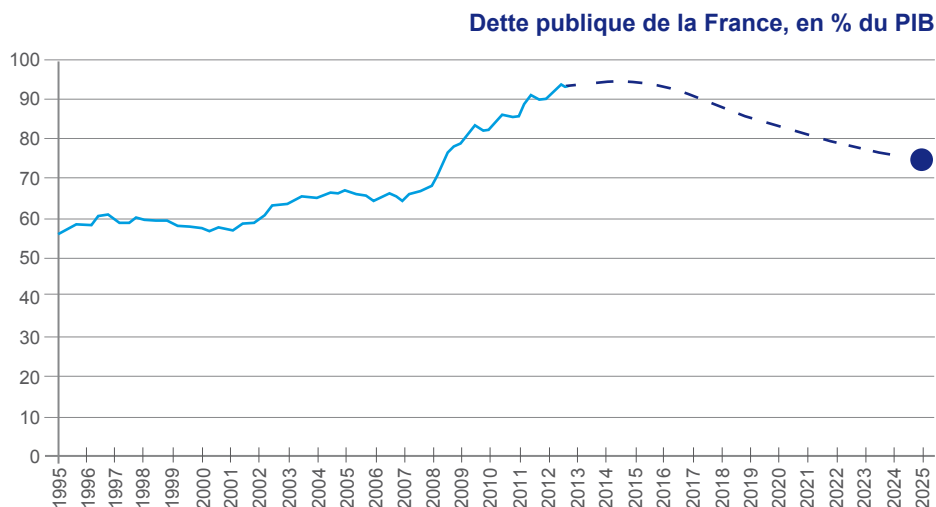
Un développement responsable

RAMENER LA DETTE PUBLIQUE À 75 % DU PIB

Constat

- Depuis le début de la crise financière en août 2007, la dette publique de la France, au sens de Maastricht, a progressé d'environ 30 points pour atteindre 93,5 % du PIB à la fin de l'année 2013 (estimation FMI).
- Sur la période, la croissance moyenne du PIB a été proche de zéro. L'écart moyen de production est estimé à - 1,5 % du PIB ; il se comblerait en 2018.
- Des progrès importants vers la soutenabilité ont été réalisés depuis 2010 avec deux réformes des retraites et un effort de réduction du déficit budgétaire structurel de plus de 3 points de PIB.

Cible : ramener la dette publique à 75 % du PIB



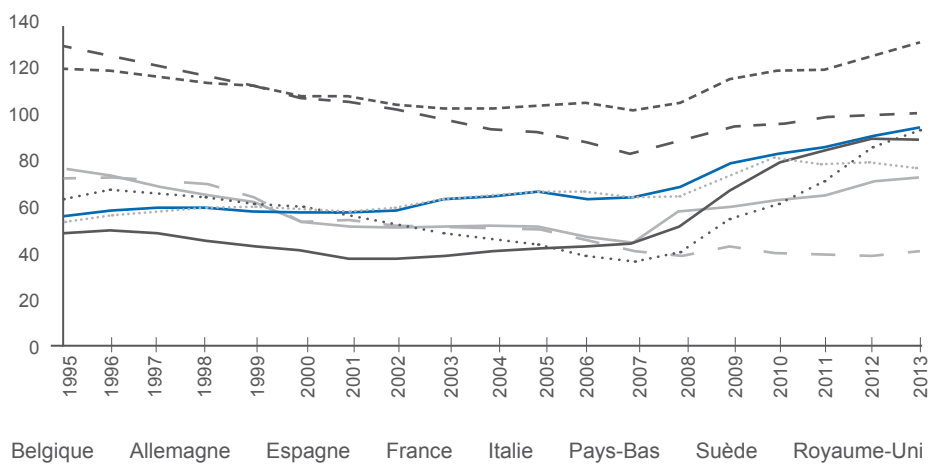
Source : France Stratégie, d'après l'INSEE.

- Un tel niveau expose la France à des tensions sur le refinancement de l'État dans les années à venir, en cas de remontée de l'aversion pour le risque sur

les marchés financiers, ou du fait de phénomènes de contagion au sein de la zone euro.

- En cas de choc récessif international, celui-ci contraindrait à conduire une politique budgétaire procyclique, dommageable pour l'emploi, la croissance et l'innovation.
- À titre de comparaison, le graphique ci-dessous présente l'évolution de la dette depuis 1995 dans divers pays européens.

Dette publique des pays européens, en % du PIB



Source : France Stratégie, d'après Eurostat.

Hypothèses et cible

- Croissance du PIB de 1,5 % ; maturité moyenne de la dette de sept ans ; inflation de 1,5 % ; taux d'intérêt nominal cible de 3,5 % en 2025.
- Réduction de 6 points du ratio de dépenses publiques primaires d'ici 2025 (de 54,8 % à moins de 49 % du PIB).
- Réduction des prélèvements obligatoires, avec une baisse de la part des recettes dans le PIB d'environ 1,5 point.

Leviers

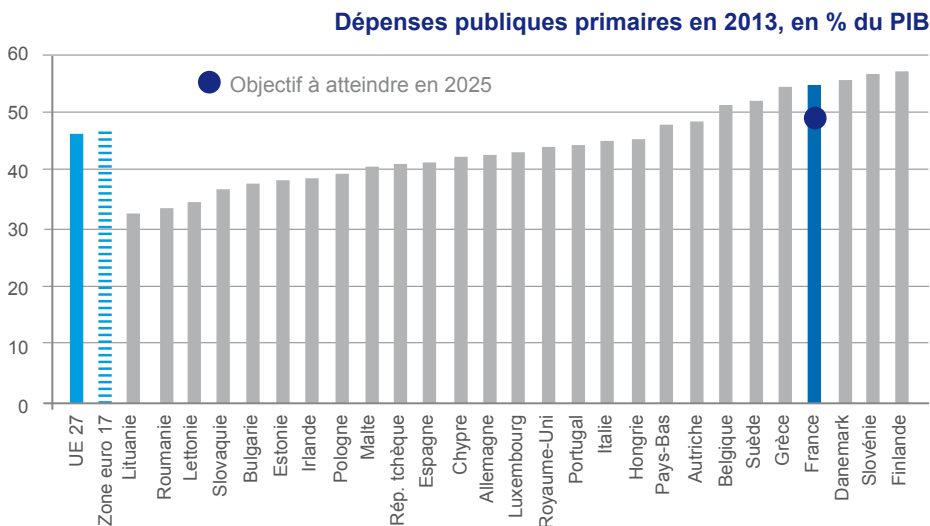
- Réduire la charge financière qui pèse sur les générations futures (chapitre 9) :
 - limiter la croissance de la dépense publique totale à 0,5 % par an en volume ;
 - découpler croissance et équilibre du système de protection sociale.
- Construire une économie du mouvement (chapitre 11).

RÉDUIRE À MOINS DE 49 % LA PART DES DÉPENSES PUBLIQUES PRIMAIRES DANS LE PIB

Constat

- En France, l'État, les collectivités territoriales et les autres administrations publiques dépensent chaque année l'équivalent de 54,8 % du PIB (hors intérêts de la dette). Ce taux atteint 57,1 % avec les intérêts de la dette. Il était de l'ordre de 35 % dans les années 1960 et a dépassé les 50 % en 1991. De 2001 à 2012, il a augmenté de plus de 5 points.
- Ce taux de 54,8 % classe la France en quatrième position en Europe, derrière le Danemark, la Slovénie et la Finlande en 2013.

Cible : réduire à moins de 49 % la part des dépenses publiques primaires dans le PIB



Source : France Stratégie, d'après AMECO, the Annual Macro-Economic Database of the European Commission.

Hypothèses et cible

- Croissance du PIB de 1,5 % ; maturité moyenne de la dette de sept ans ; inflation de 1,5 % ; taux d'intérêt nominal cible de 3,5 % en 2025.
- Réduire les dépenses primaires de 54,8 % du PIB en 2013 à moins de 49 % en 2025.

Leviers

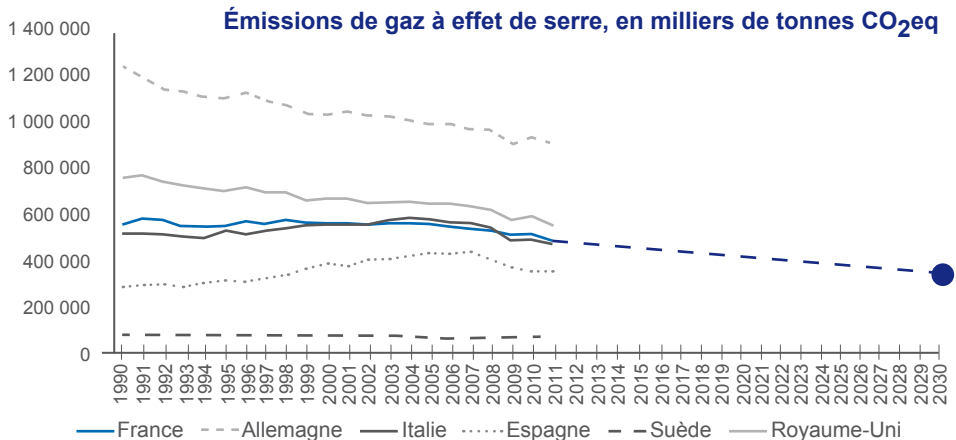
- Poursuivre l'effort d'ajustement des dépenses primaires prévu par le programme de stabilité. Cet effort supplémentaire de 2 points à l'horizon 2025 viendra s'ajouter aux 4 points de PIB de réduction des dépenses primaires programmés pour 2017.
- Réduire le déficit des administrations publiques d'ici 2017, puis le stabiliser au voisinage de l'équilibre structurel.
- Réduire la charge financière qui pèse sur les générations futures (chapitre 9) :
 - limiter la croissance de la dépense publique totale à 0,5 % par an en volume ;
 - découpler croissance et équilibre du système de protection sociale.
- Construire une économie du mouvement (chapitre 11).

RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS NATIONALES DE GAZ À EFFET DE SERRE

Constat

- Dans le cadre du paquet énergie-climat adopté le 12 décembre 2008, en Conseil européen, par les 27 États membres, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % par rapport à 1990 d'ici 2020.
- La France, pour sa part, s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de GES, d'ici à 2050, dans le cadre de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant la politique énergétique française.
- En 2011, la France avait réduit ses émissions de GES de 12 % par rapport à 1990. Toutefois, son empreinte carbone, qui tient également compte des émissions importées, augmente de plus de 10 % sur la même période.

Cible : réduire de 30 % les émissions nationales de gaz à effet de serre à l'horizon 2030



Source : France Stratégie, d'après l'OCDE.

Hypothèses et cibles

- Idéalement, la cible devrait être définie en tenant compte des émissions importées de GES. À défaut de données en la matière, la cible est déterminée pour les seules émissions nationales sur la base des éléments préparés par la Commission européenne pour le prochain paquet énergie-climat.
- Dans le rapport *Évaluation de l'impact sur la politique énergétique et climatique à l'horizon 2030*¹², la Commission indique que l'objectif pour la France (émissions du marché ETS¹³ et hors marché) pourrait conduire à une réduction des émissions comprise entre – 37 % et – 40 % par rapport à 2005.
- À l'horizon 2030, il est proposé de retenir une cible pour les émissions de la France de – 39 % par rapport à 1990, ce qui équivaut à une baisse de 30 % des émissions par rapport à 2011.
- Cette cible devra être précisée en fonction de l'objectif de réduction à l'échéance 2030 retenu par le Conseil européen et selon le partage de l'effort entre les différents États membres.

Leviers

- Découpler croissance et atteintes au climat et à la biodiversité (chapitre 9) :
 - faire de la réduction des émissions de CO₂ l'objectif premier du prochain paquet climat-énergie européen ;
 - renchérir le prix des atteintes à l'environnement ;
 - mettre en œuvre des mesures d'accompagnement de la fiscalité carbone ;
 - encourager la transition vers des comportements plus sobres et le développement d'une économie d'usage.

12 - <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52014SC0015:FR:NOT>.

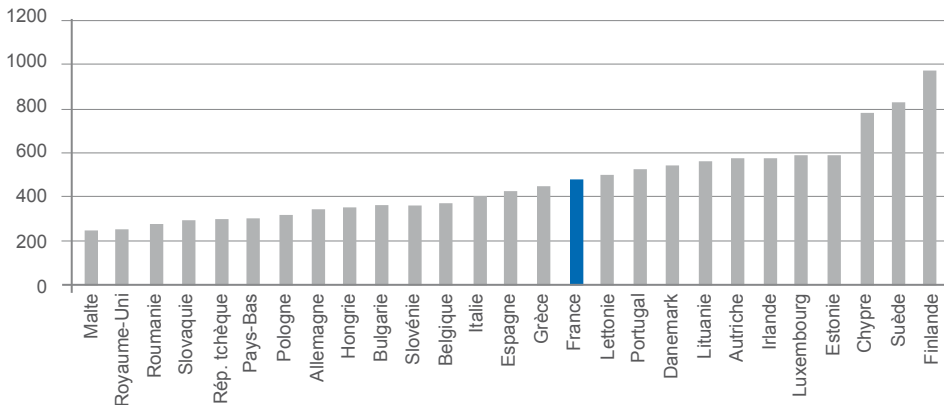
13 - Emissions Trading Scheme.

RÉDUIRE DE MOITIÉ LA PROGRES- SION DE L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE

Constat

- L'artificialisation des sols comprend les sols bâtis (logements, immeubles de bureaux ou commerciaux, usines et bâtiments agricoles, entrepôts, zones logistiques), les sols revêtus ou stabilisés (transport, stationnement) et les autres espaces artificialisés (mines, carrières, décharges, équipements collectifs).
- Au sein de l'Union européenne, les pays qui possèdent les PIB les plus élevés possèdent tous une surface artificialisée par habitant¹⁴ plus faible que la France et une densité globale de population voisine (Espagne), supérieure, voire très supérieure (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Belgique, Pologne).

Surfaces artificialisées par habitant dans les États membres de l'Union européenne, en mètres carrés/habitant



Source : France Stratégie, d'après Eurostat (données 2012).

14 - Les mètres carrés artificialisés par habitant couvrent toutes les classes de surfaces artificialisées selon la norme Teruti-Lucas, sauf la classe « autres espaces artificialisés » (mines, carrières, décharges, équipements collectifs).

- En France, la surface totale artificialisée par habitant a augmenté de plus de 100 m² depuis le début des années 1990 (elle est passée d'environ 650 m²/hab. à 780 m²/hab.). En moyenne 200 hectares par jour sont artificialisés depuis le milieu des années 2000.
- En Allemagne, la stratégie nationale de développement durable mise en place en 1992 vise une division par quatre d'ici à 2020 de la surface artificialisée quotidiennement (passer de 117 ha/jour à 30 ha/jour). En 2011, le rythme d'artificialisation avait diminué pour se stabiliser à 74 ha/jour. L'Allemagne avait déjà atteint la moitié de son objectif, preuve qu'une décélération nette est possible.

Hypothèses et cible

- Les usages artificialisants du sol ne sont, aujourd'hui, pas suffisamment pilotés. Il est nécessaire de mieux les guider, voire de procéder à des arbitrages en distinguant deux grandes catégories d'usage du sol :
 - les surfaces artificialisées strictement constituées de mètres carrés habitables continueraient à augmenter, à un rythme supérieur à la moyenne, mais néanmoins inférieur aux tendances passées. Cela répondrait à la pénurie de logements en France ;
 - en revanche, les autres surfaces artificialisées, très consommatrices d'espaces, parfois en surcapacité (bureaux), parfois plus aux normes (entrepôts), parfois redondantes, qui représentent plus de 85 % des surfaces artificialisées, ne devraient plus croître qu'à un rythme trois fois inférieur à celui d'aujourd'hui.
- La France passerait de 200 ha/jour à moins de 100 ha/jour en 2025, ce qui correspondrait à un maintien de la surface totale artificialisée par habitant au niveau actuel (environ 800 m²/hab.) à l'horizon 2025 et rapprocherait la France du rythme actuel que connaît l'Allemagne.

Leviers

- Les leviers sont d'ordre réglementaire, fiscal et financier (chapitre 9) :
 - édicter dans chaque région des schémas d'aménagement et d'urbanisme prescriptifs, à l'image du schéma directeur en Île-de-France ;
 - rendre prescriptives les directives territoriales d'aménagement et de développement durable et les utiliser dans les zones où elles se justifient ;
 - développer une fiscalité incitative à la densification et « désincitative » à l'étalement urbain ;
 - soutenir la recherche et l'expérimentation pour un urbanisme plus compact.



**Une société décloisonnée
et ouverte sur le monde**

FAIRE ÉMERGER UNE DIZAINE D'UNIVERSITÉS PLURIDISCIPLINAIRES DE CLASSE MONDIALE

Constat

- La double dualité universités/grandes écoles, d'une part, et universités/organismes publics de recherche, d'autre part, pèse sur les performances du système de recherche et d'enseignement supérieur français.
- Il existe un fort décalage entre la bonne position scientifique de la France dans le monde et le classement individuel des établissements d'enseignement supérieur. Alors que le poids de la France dans les publications de référence internationales s'établit à 3,8 %, soit au sixième rang mondial¹⁵, les établissements français sont peu nombreux à se hisser dans le peloton de tête des universités de classe mondiale. La France compte vingt établissements dans le top 500 du classement de Shanghai, parmi lesquels seuls quatre figurent dans le top 100. Il s'agit des universités Pierre-et-Marie-Curie, Paris Sud, de l'École normale supérieure et plus récemment de l'université de Strasbourg.
- Malgré des évolutions importantes depuis dix ans, l'autonomie des universités françaises demeure très faible par rapport à leurs homologues, notamment en Europe. L'étude réalisée en 2011 par l'Association européenne des universités¹⁶ montre que la France est parmi les derniers du classement en matière d'autonomie. Ainsi, sur 28 pays, la France était 28^e sur le plan de l'autonomie académique, 27^e en matière de gestion des ressources humaines, 22^e pour le volet financier et 16^e en matière d'autonomie organisationnelle.

15 - Source : SCImago, données pour 2012. L'impact se réfère au « H-Index ».

16 - Estermann T., Nokkala T. et Steinel M. (2011), *L'autonomie universitaire en Europe*, rapport de l'Association européenne des universités.

Hypothèses et cible

- L'objectif est d'achever la structuration des deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur autour de grands pôles intégrés regroupant universités, grandes écoles et laboratoires de recherche. La cible à dix ans est la constitution d'une trentaine de grandes universités. Au sein de cet ensemble, doivent émerger une dizaine d'universités pluridisciplinaires de classe mondiale et une vingtaine d'universités d'excellence sur un nombre limité de champs scientifiques.

Leviers

- Achever la structuration de l'enseignement supérieur autour de pôles intégrés dotés d'une autonomie accrue (chapitre 10) :
 - exploiter pleinement les nouvelles dispositions prévues par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, et les actions du programme d'investissement d'avenir (PIA) pour structurer le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - renforcer l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur.

DOUBLER LE TAUX DE JEUNES FRANÇAIS AYANT SÉJOURNÉ À L'ÉTRANGER DANS LE CADRE DE LEURS ÉTUDES

Constat

- La formation des jeunes inclut de plus en plus fréquemment un séjour à l'étranger (soit dans un établissement de formation, soit dans le cadre d'un stage). Ainsi, parmi les individus sortis de l'enseignement supérieur en 2004, environ 17 % ont effectué un séjour à l'étranger pendant leurs études, essentiellement supérieures¹⁷. Compte tenu du taux d'accès aux études supérieures et de la hausse des séjours à l'étranger depuis, on peut estimer qu'environ 10 % des jeunes sortis de formation initiale ont effectué un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études.
- L'accès à un séjour à l'étranger est néanmoins inégal. D'une part, les non-étudiants, représentant près de la moitié d'une génération, n'ont guère accès à des dispositifs, à la fois parce que leur période de formation est plus restreinte et que les formations secondaires sont souvent moins à même d'intégrer une période de mobilité internationale. D'autre part, parmi les diplômés du supérieur, les filières donnent diversement accès à de telles opportunités. Ainsi, 49 % des diplômés d'école de commerce à bac + 5 ont effectué un séjour à l'étranger (dont 27 % pour un séjour de plus de six mois), contre 9 % des diplômés d'IUT (2 % pour un séjour de plus de six mois). Par ailleurs, les inégalités d'origine socio-économique sont probablement importantes.

17 - Voir Génération 2004, enquête 2007 « Trois ans après », CÉREQ.

Hypothèses et cible

- Porter à 20 % la proportion de jeunes ayant séjourné à l'étranger durant leurs études, ce qui correspond au doublement du taux actuel.
- Ce taux est mesurable *via* les enquêtes Génération réalisées tous les trois ans par le CÉREQ.

Leviers

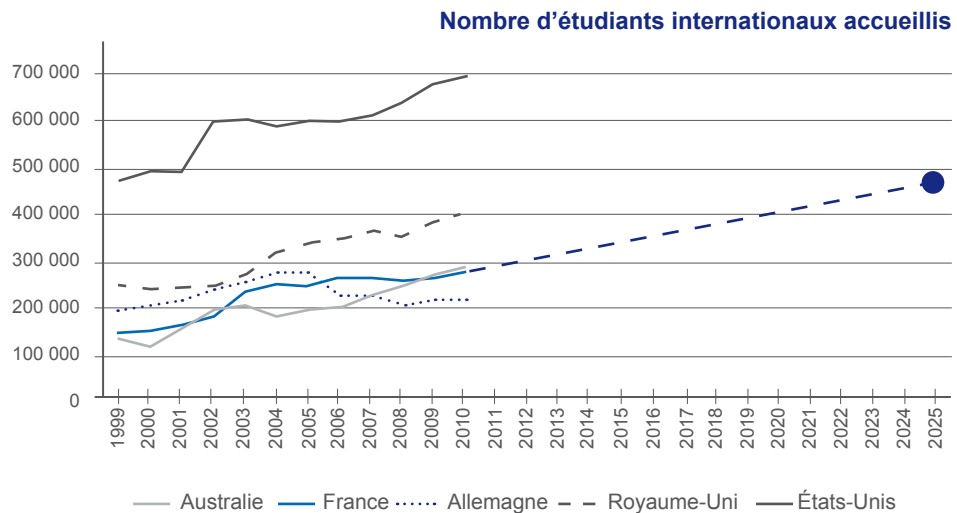
- Promouvoir la mobilité des jeunes et l'internationalisation de l'enseignement supérieur (chapitre 10) :
 - favoriser les mobilités entrantes et sortantes dans le système d'enseignement supérieur français ;
 - permettre la portabilité des bourses pour les étudiants français en mobilité internationale.

ACCUEILLIR 200 000 ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DE PLUS

Constat

- Selon l'UNESCO, la France accueillait 268 000 étudiants internationaux¹⁸ en 2011 (et se situait derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie).
- Les pays anglo-saxons restent les acteurs dominants de l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Cible : accueillir 200 000 étudiants internationaux de plus



Source : France Stratégie, d'après l'UNESCO.

18 - « Étudiants internationaux », au sens que donne l'UNESCO, c'est-à-dire des étudiants mobiles qui poursuivent leurs études dans un pays étranger dont ils ne sont pas résidents permanents.

Hypothèses et cible

- Selon certaines estimations¹⁹, le nombre d'étudiants en mobilité internationale devrait continuer de croître et pourrait atteindre 7,2 millions d'étudiants en 2025. En conséquence, la France pourrait envisager trois hypothèses d'évolution :
 - *Hypothèse 1 : stabilité de la part mondiale de la France dans l'accueil des étudiants internationaux*
 - *Hypothèse 2 : poursuite de l'accueil au taux de croissance actuel*
 - *Hypothèse 3 : alignement sur les objectifs affichés par l'Allemagne et le Royaume-Uni*
- Dans ces trois hypothèses, la cible oscillerait entre 417 000 et 450 000 étudiants accueillis en 2025. Une approche ambitieuse consisterait à choisir la cible la plus haute. Cela équivaldrait à accueillir près de 200 000 étudiants de plus.
- Au regard de la hausse des effectifs étudiants en France entre 2012 et 2022 (environ 200 000 selon les projections du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), les 450 000 étudiants internationaux représenteraient alors environ 17 % des étudiants présents en France (contre environ 11 % en 2011).

Leviers

- Promouvoir la mobilité des jeunes et l'internationalisation de l'enseignement supérieur (chapitre 10) :
 - améliorer la visibilité internationale des établissements français ;
 - adapter le système d'enseignement supérieur à un accueil plus massif d'étudiants en mobilité internationale ;
 - élargir les modes d'internationalisation (exportation de formation, usages du numérique et des MOOCS²⁰).

19 - Böhm A., Davis D., Meares D., Pearce D. (2002), *Global Student Mobility 2025*, Sydney, IDP Education Australia.

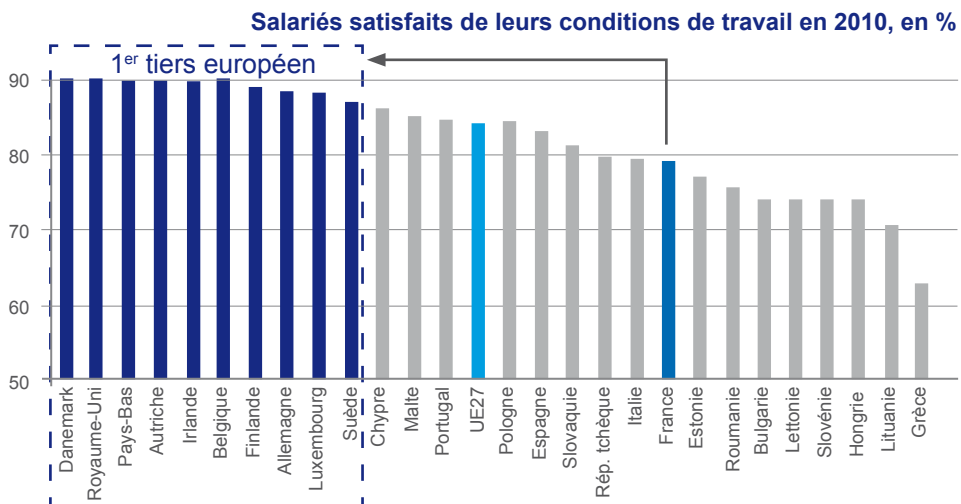
20 - *Massive Open Online Course*.

REJOINDRE LE PREMIER TIERS DES PAYS EUROPÉENS POUR LA SATISFACTION DES SALARIÉS QUANT À LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

Constat

- Selon l'enquête européenne sur les conditions de travail réalisée par la Dublin Foundation, en 2010 les salariés français sont un peu moins de 80 % à se déclarer satisfaits de leurs conditions de travail. La moyenne de l'UE27 est de 84,4 %. La France se situe à la 20^e place sur 27 dans le classement.
- La question posée est : « D'une façon générale, êtes-vous très satisfait, satisfait, pas très satisfait ou pas du tout satisfait des conditions de travail de votre principal travail rémunéré ? ». Sont considérés comme satisfaits les salariés qui répondent « très satisfait » ou « satisfait ».

Cible : rejoindre le premier tiers des pays européens pour la satisfaction des salariés quant à leurs conditions de travail



Source : France Stratégie, d'après European Working Conditions Survey (EWCS), 2010.

Hypothèses et cible

- Pour figurer dans le premier tiers, le taux de satisfaction devrait, toutes choses égales par ailleurs, avoisiner les 90 %.

Leviers

- Inventer l'entreprise du XXI^e siècle (chapitre 10) :
 - renforcer le poids des salariés dans la gouvernance des entreprises ;
 - promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;
 - accroître les marges de manœuvre de la négociation d'entreprise.
- Moderniser l'organisation et la gestion de la fonction publique (chapitre 8) :
 - introduire une nouvelle gestion des carrières et des compétences dans la fonction publique.



Une économie du mouvement

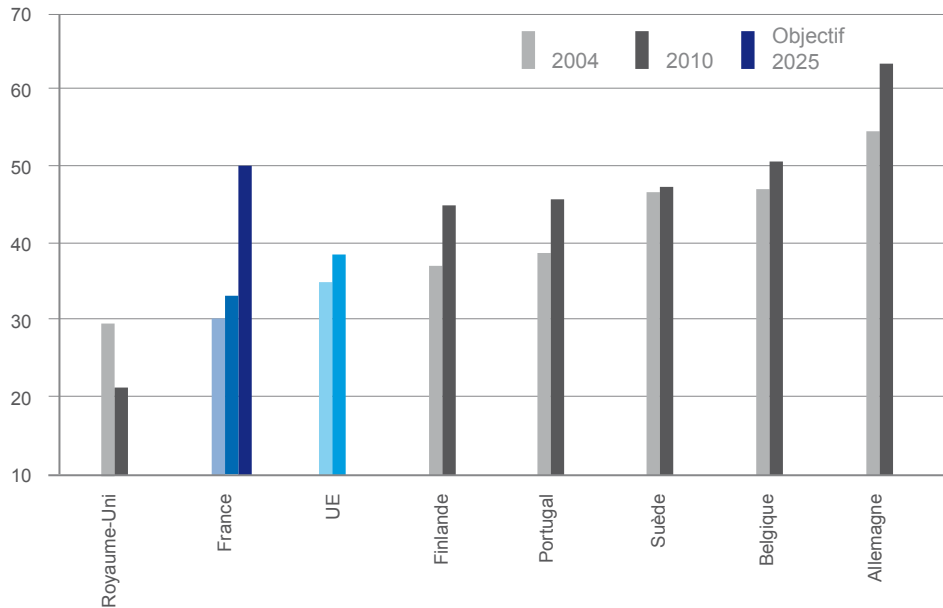
PORTER À 50 % LA PART DES PME INNOVANTES

Constat

- Au sein de l'Union européenne, 38,4 % des PME ont, en 2010, introduit des innovations de produits et de procédés. Cette proportion atteint 63,2 % en Allemagne ; elle n'est que de 32,7 % en France.
- Une innovation de procédé correspond à la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée.
- Une innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné (définitions Eurostat).

Hypothèses et cible

- L'objectif est qu'une PME sur deux (50 %) introduise des innovations, soit le niveau de la Belgique en 2010 (50,3 %). Cela implique une progression de 1 point environ par an, rythme observé sur la période 2004-2010 en Finlande et au Portugal.

Cible : porter à 50% la part des PME innovantes**Part des PME ayant introduit des innovations de produits et procédés, en % du total**

Source : France Stratégie, d'après Eurostat, Innovation EU Scoreboard, 2014.

Leviers

- Accroître l'efficacité du système d'innovation (chapitre 11) :
 - rationaliser les soutiens publics ;
 - améliorer les interfaces entre recherche publique et initiatives privées ;
 - promouvoir les initiatives partenariales.
- Favoriser la constitution dans les agglomérations d'écosystèmes territoriaux d'innovation et de croissance associant acteurs publics, laboratoires de recherche, grands groupes et jeunes entreprises (chapitre 11).
- Développer le capital-investissement (chapitre 11).

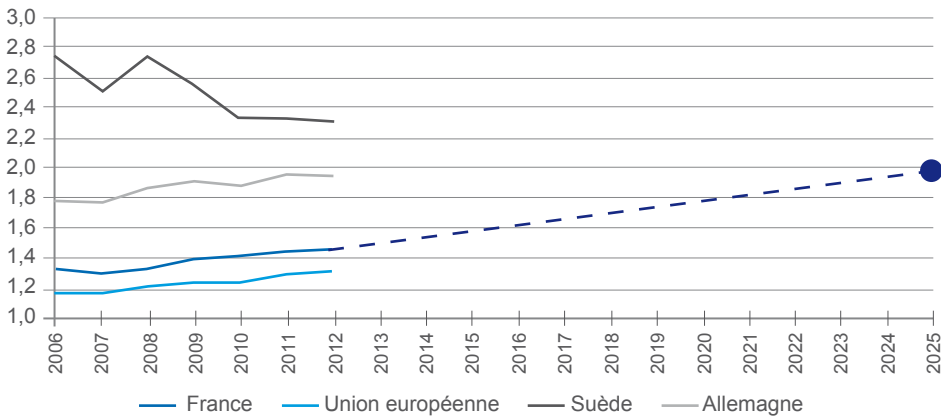
PORTER LA R & D DES ENTREPRISES À 2 % DU PIB

Constat

- Au sein de l'Union européenne, la part de la R & D des entreprises dans le PIB était de 1,3 % en 2012. Avec 2,44 %, la Finlande est le pays qui y consacre la part la plus importante. La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne avec 1,45 % du PIB et est devancée par l'Allemagne dont l'effort s'élève à près de 2 %.

Cible : porter la R & D des entreprises à 2 % du PIB

Dépenses en recherche-développement des entreprises, en % du PIB



Source : France Stratégie, d'après Eurostat, Innovation EU Scoreboard, 2014.

Hypothèses et cible

- À l'horizon 2025, la cible est fixée à 2 % du PIB contre 1,45 % en 2012. Ce niveau correspond à celui observé en Allemagne et en Autriche en 2012. Cela suppose une progression annuelle des dépenses de R & D des entreprises

deux fois supérieure à celle de la période 2006-2012 (+ 0,04 point contre + 0,02 point de PIB par an). Ce rythme de progression a déjà été observé par le passé, notamment en Belgique et en Autriche.

Leviers

- Accroître l'efficacité du système d'innovation (chapitre 11) :
 - rationaliser les soutiens publics ;
 - améliorer les interfaces entre recherche publique et initiatives privées ;
 - promouvoir les initiatives partenariales.
- Favoriser la constitution dans les agglomérations d'écosystèmes territoriaux d'innovation et de croissance associant acteurs publics, laboratoires de recherche, grands groupes et jeunes entreprises (chapitre 11).
- Développer le capital-investissement (chapitre 11).

VISER 1 000 ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE SUPPLÉMENTAIRES

Constat

- En France, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont celles qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME, qui emploient moins de 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou le bilan 2 000 millions d'euros.
- Les ETI jouent un rôle crucial dans l'innovation et les exportations.
- En 2010, on comptait 4 600 ETI en France²¹.
- Cette catégorie « ETI » est française. Il est cependant possible d'effectuer des comparaisons entre pays en utilisant les données OCDE qui recensent les entreprises de plus de 250 salariés, hors secteur financier et assurances.
- La France compte en 2010 moins d'entreprises de plus de 250 salariés que l'Allemagne ou que le Royaume-Uni. Elle en a, en revanche, davantage que l'Italie ou l'Espagne, en proportion comme en nombre.

Nombre d'entreprises de plus de 250 salariés en 2010

	Nombre d'entreprises de plus de 250 salariés	Nombre d'entreprises total
France*	4 341 (2009)	2 513 679
Allemagne	9 704	2 063 308
Italie	3 227	3 839 609
Espagne	2 909	2 481 118
Royaume-Uni	5 783	1 642 836

* Le nombre d'entreprises total diffère notablement de celui que fournit l'INSEE pour la France.

Source : France Stratégie, d'après l'OCDE.

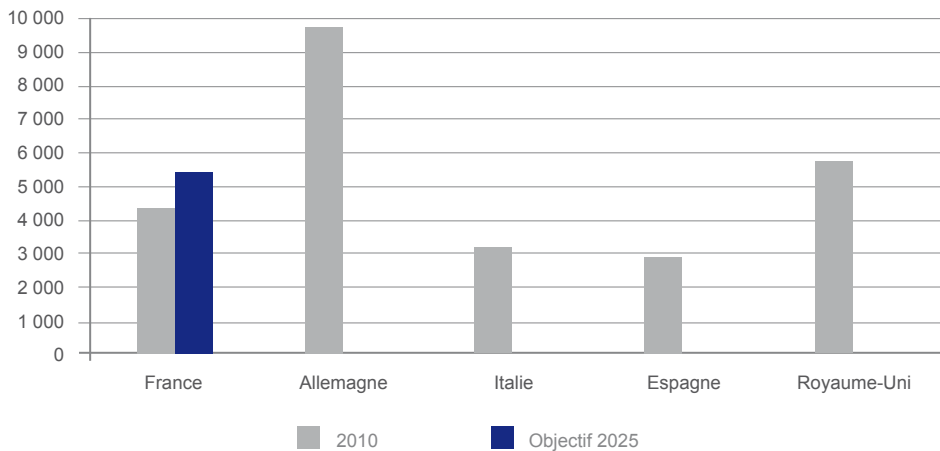
21 - INSEE (2013), *Les entreprises en France*, INSEE Références.

Hypothèses et cible

- Les données INSEE indiquent qu'entre 2003 et 2012 le nombre d'entreprises comptant entre 200 et 2 000 salariés (une valeur approchée du nombre d'ETI) est passé de 6 605 à 7 206, soit une croissance de 9 % sur neuf ans.
- On propose donc une cible ambitieuse de croissance du nombre d'ETI de 25 % à l'horizon 2025, soit plus de 1 000 ETI supplémentaires par rapport à 2010 ce qui rapprocherait la France du Royaume-Uni.

Cible : viser 1 000 entreprises de taille intermédiaire supplémentaires

Nombre d'ETI en 2010



Source : France Stratégie, d'après l'OCDE.

Leviers

- Renouveler les fondements de la croissance (chapitre 11) :
 - favoriser la constitution dans les agglomérations d'écosystèmes territoriaux d'innovation et de croissance associant acteurs publics, laboratoires de recherche, grands groupes et jeunes entreprises ;
 - permettre aux jeunes entreprises de réaliser leur potentiel de croissance, notamment à travers l'aménagement, par la négociation, des seuils sociaux.
- Financer le développement des entreprises (chapitre 11).
- Refaire du marché intérieur européen un vecteur de prospérité et de croissance (chapitre 13).

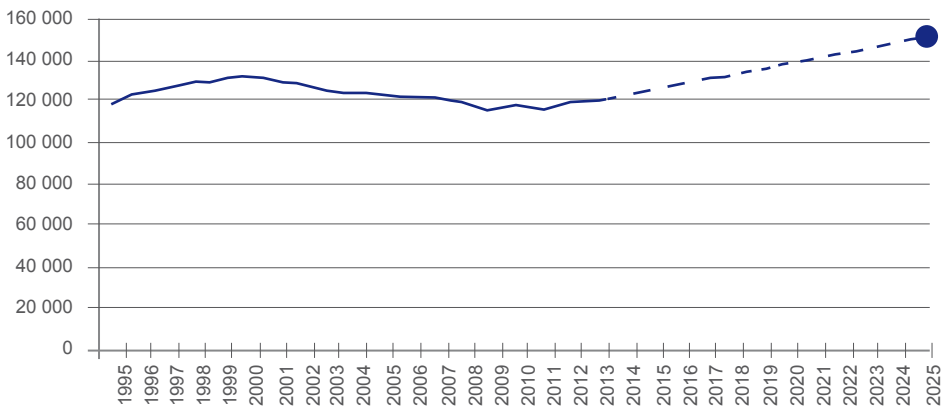
ACCROÎTRE DE 30 000 LE NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES

Constat

- La faiblesse des PME à l'exportation est souvent mise en évidence comme une des fragilités de l'appareil exportateur français.
- Au cours des années 2000²², 41 % des entreprises françaises de 20 à 100 employés exportaient, contre 68 % des entreprises allemandes de même taille.
- D'après les chiffres des Douanes, en 2013, 120 000 entreprises françaises exportaient, pour la plupart des PME.

Cible : accroître de 30 000 le nombre d'entreprises exportatrices

Évolution du nombre d'entreprises exportatrices françaises



Source : France Stratégie, d'après la Direction générale des douanes et droits indirects.

22 - Chiffres 2004, direction générale du Trésor.

Hypothèses et cible

- Si le nombre d'entreprises continue de croître au rythme observé au cours des dernières années, la France comptera en 2025, 245 000 entreprises manufacturières et 785 000 entreprises dans le commerce.
- En 2012, d'après les données Insee, 4,2 % des entreprises françaises exportaient mais dans l'industrie et le commerce cette propension est plus élevée, respectivement 15 % et 7 %.
- Le tableau ci-dessous issu de la base TEC montre que les entreprises anglaises ont une propension globale à exporter supérieure de 18 % à la propension française, les entreprises suédoises de 30 % et les entreprises autrichiennes de 75 %. On fixe comme cible, pour 2025, une propension à exporter des entreprises françaises supérieure de 20 % à son niveau actuel, ce qui permet de rejoindre le niveau anglais. En 2025, on aurait donc une propension à exporter de 18 % dans l'industrie et de 9 % dans le commerce.
- La croissance du nombre d'entreprises manufacturières et de commerce couplée à la progression de la propension à exporter devrait permettre d'atteindre le chiffre de 30 000 exportateurs supplémentaires d'ici à 2025.

Propension à exporter des entreprises, en fonction du nombre d'employés, en 2008, en %

Catégorie d'entreprise	France	Royaume-Uni	Suède	Espagne	Autriche	Italie
0-9		2,4	2,8	1,4	3,5	1,9
10-49	16,6	14,8	29,1	12,7	16,6	23,5
50-249	39,6	30,2	52,5	31,8	45	52,5
250+	61,8	40	74,1	51,3	68,9	60,6
Total	3,3	3,9	4,4	2,3	5,9	3,1

Source : France Stratégie, d'après Base TEC ; Entrepreneurship at a Glance 2012, OCDE.

Leviers

- Renouveler les fondements de la croissance (chapitre 11).
- Financer le développement des entreprises (chapitre 11).
- Élargir le socle de la compétitivité (chapitre 11).
- Refaire du marché intérieur européen un vecteur de prospérité et de croissance (chapitre 13).

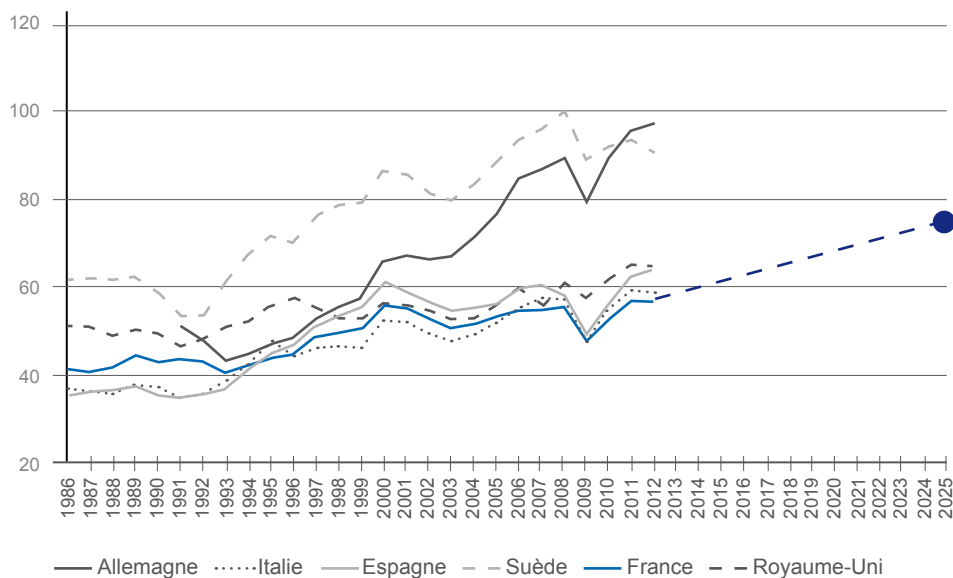
ATTEINDRE UN TAUX D'OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE DE 75 %

Constat

- La France est un pays moins ouvert que ses partenaires européens de taille comparable.
- En 2012, son ratio « (exportations + importations) / PIB » (ci-après dénommé taux d'ouverture) était de 57 %. Celui du Royaume-Uni ou de l'Espagne était de 65 %, et celui de l'Italie de 59 %.

Cible : atteindre un taux d'ouverture de l'économie de 75 %

Part des exportations + importations dans le PIB, en %



Source : France Stratégie, d'après AMECO, the Annual Macro-Economic Database of the European Commission.

Hypothèses et cible

- Au cours des dix dernières années, entre 2002 et 2012, le taux d'ouverture des douze pays initialement membres de la zone euro est passé de 69,6 % à 89,2 %, soit une progression d'environ 25 % (+ 19,6 points de pourcentage).
- Si, au cours des dix prochaines années, la France égale cette performance, son taux d'ouverture passera de 57 % à 71 %.
- On choisit de fixer une cible ambitieuse de 75 % à l'horizon 2025.

Leviers

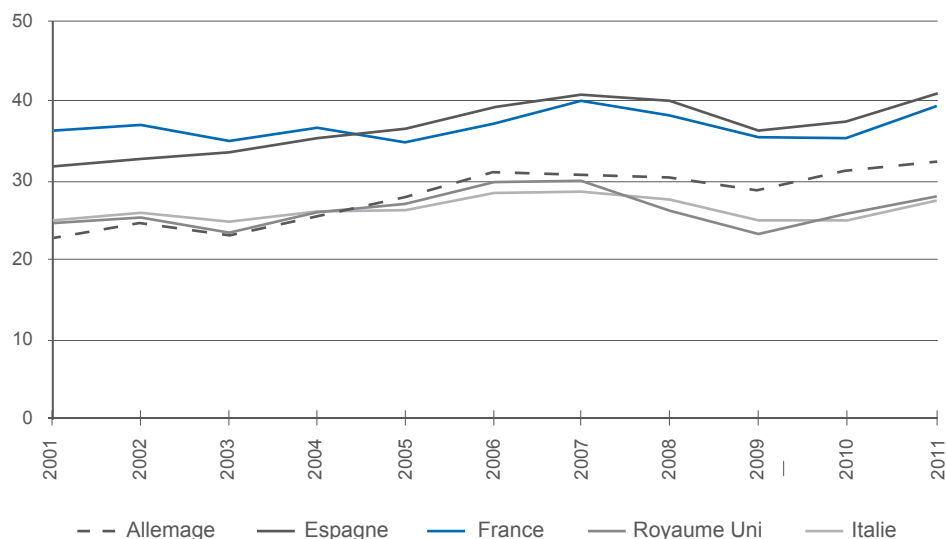
- Renouveler les fondements de la croissance (chapitre 11) :
 - favoriser la constitution dans les agglomérations d'écosystèmes territoriaux d'innovation et de croissance associant acteurs publics, laboratoires de recherche, grands groupes et jeunes entreprises ;
 - permettre aux jeunes entreprises de réaliser leur potentiel de croissance.
- Financer le développement des entreprises (chapitre 11).
- Élargir le socle de la compétitivité (chapitre 11).

AUGMENTER D'UN TIERS LE VOLUME DES RECETTES TOURISTIQUES

Constat

- La France est la première destination au monde pour les touristes étrangers avec 83 millions de visites en 2012.
- En termes de recettes, elle ne se place cependant qu'au troisième rang derrière les États-Unis et l'Espagne avec 41,7 milliards d'euros de recettes en 2012.
- La dépense moyenne par visiteur comporte donc des marges de progression.

Recettes annuelles du tourisme international, en milliards d'euros courants



Source : France Stratégie, d'après l'Organisation mondiale du tourisme.

Hypothèses et cible

- L'Organisation mondiale du tourisme prévoit une croissance annuelle des visites de touristes étrangers en Europe occidentale de 2 % environ entre 2010 et 2025²³. En tablant sur une augmentation des dépenses de chaque touriste de 1 % par an en volume, on pourrait espérer environ 3 % de croissance annuelle des recettes en volume.
- Cet objectif est ambitieux, regardé à l'aune de la croissance des recettes en volume du tourisme au cours des années 2000.

France : taux de croissance annuel des recettes en volume

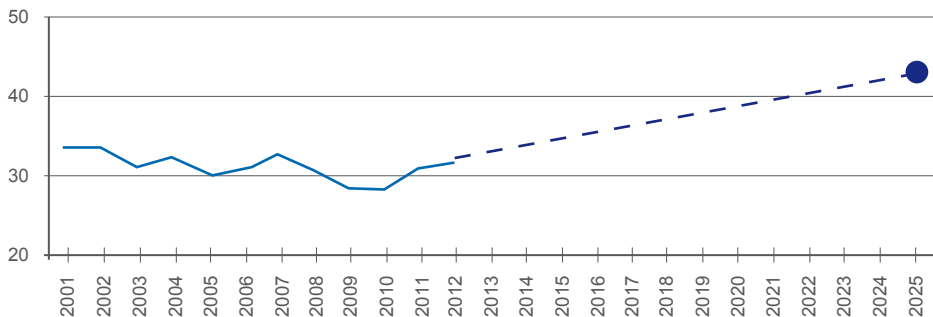
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de croissance annuel des recettes en volume	0,0%	-7,3%	+2,6%	-4,6%	+2,1%	+4,6%	-5,3%	-8,3%	-1,1%	+9,5%	+4,4%

Source : France Stratégie, d'après la Banque de France et la Banque mondiale.

- En l'absence d'événements d'ampleur perturbant le tourisme international, on peut espérer, sur les dix prochaines années (entre 2015 et 2025), une croissance de 35 % des recettes touristiques en volume.

Cible : augmenter d'un tiers le volume des recettes touristiques

France : recettes issues du tourisme international, en milliards d'euros constants de 1995



Source : France Stratégie, d'après la Banque de France et la Banque mondiale.

Levier

- Moderniser le secteur du tourisme (chapitre 11).

23 - UNWTO (2011), *Tourism Towards 2030*.



Un modèle social lisible et inclusif

DOUBLER LE TAUX DE TRANSITION ANNUEL DES CONTRATS COURTS VERS UN EMPLOI STABLE

Constat

- Le taux de transition d'un contrat court (hors intérim et contrats aidés) vers l'emploi permanent (CDI, non salarié) est de 18,9 %, entre 2011 et 2012, selon les calculs de la DARES²⁴.
- Il était de 24 % en 2007 (dernière année disponible).
- Ce faible taux de transition illustre la segmentation du marché du travail français.

Hypothèses et cible

- Une cible ambitieuse consiste à doubler ce taux de transition pour atteindre environ 38 % dans dix ans.
- En comparaison européenne²⁵, cela reviendrait à rejoindre le niveau du deuxième tiers des pays de l'Union européenne à l'horizon 2025.

24 - <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/>.

25 - Mais sur des données d'enquête différentes – enquête UE-SILC (Statistics on Income and Living Conditions) vs enquête Emploi en France. Les données de l'enquête SILC sont *a priori* moins robustes – plus faible échantillon et données rétrospectives vs panélistées..

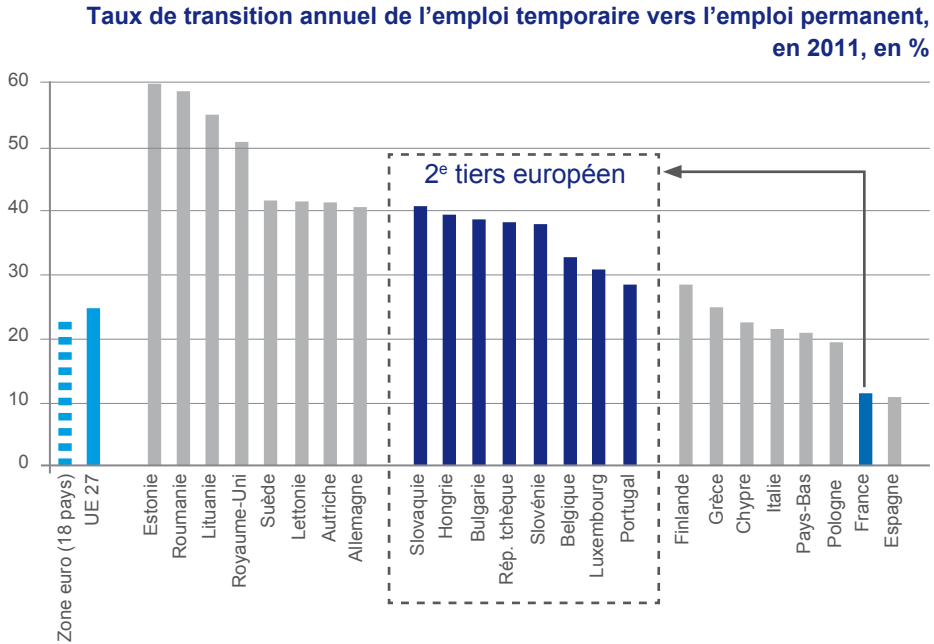
Cible : doubler le taux de transition annuel des contrats courts vers l'emploi stable

Taux de transition annuel entre les différentes situations sur le marché du travail, en %

	Situation l'année N+1					
	CDI, non salarié	Intérimaire	Autre contrat temporaire*	Chômage	Inactif	Ensemble
Chômeur en :						
2007	20,1	5,6	15,1	41	18,2	100
2008	16,4	3,7	14,6	47,7	17,6	100
2009	17,1	5,1	15,9	44,8	17,1	100
2010	16,1	5,5	14,1	45,6	18,6	100
2011	14,1	4,8	15,6	48,6	16,9	100
Intérimaire en :						
2007	22	40,7	11,9	16	9,3	100
2008	13,5	38	10,2	28,2	10,1	100
2009	18	40,2	12,9	21,3	7,6	100
2010	15,9	49,2	11	15,4	8,5	100
2011	18,8	40,4	10,5	21,2	9,2	100
Autre contrat temporaire (hors contrats aidés) en :						
2007	24	2	55,3	9,9	8,8	100
2008	20	1,5	56,4	14	8	100
2009	18,7	2,3	57,8	12,1	9,1	100
2010	18,5	2,2	58,2	12,5	8,6	100
2011	18,9	1,9	56,9	13,7	8,6	100
2025	38					

* y compris contrats aidés.

Source : France Stratégie, d'après Complément statistique relatif à l'emploi du Programme national de réforme français 2013-2015, « Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation ».



Source : France Stratégie, d'après Eurostat, enquête SILC.

Leviers

- Réformer notre modèle social (chapitre 12) :
 - responsabiliser les employeurs en modulant les cotisations sociales ;
 - organiser la portabilité des droits sociaux à travers un compte personnel d'activité ;
 - rééquilibrer les rôles du SMIC et des salaires conventionnels de branche ;
 - favoriser l'embauche en CDI par une adaptation du droit du travail, en particulier les aspects relatifs aux coûts directs et indirects du licenciement.
- Veiller à ce que les évolutions salariales dans les secteurs peu exposés à la concurrence internationale demeurent en ligne avec celles de la productivité (chapitre 11).

RÉDUIRE À MOINS DE 20 % LE NON-RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Constat

- En France, le non-recours élevé constaté pour certaines prestations pose un problème d'effectivité des droits sociaux.

Estimation du non-recours en France

<i>Prestations</i>	Personnes ne recourant pas aux prestations sociales auxquelles elles ont droit (en millions)	Taux de non-recours estimé	Montants connus du non-recours (en euros)
RSA	1,7	50 % (68 % pour la partie activité et 36 % pour la partie socle)	5,2 milliards (socle et activité)
CMU complémentaire	Entre 0,5 et 1,3	Entre 10 % et 24 %	Entre 330 et 400 millions
ACS (assurance complémentaire santé)	Entre 1,4 et 2	Entre 53 % et 67 %	330 millions

Source : France Stratégie, d'après le rapport du groupe de travail « Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux », coordonné par B. Fragonard, dans le cadre de la préparation de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, décembre 2012.

Hypothèses et cible

- À l'horizon 2025, une cible ambitieuse pourrait être des taux de non-recours ne dépassant pas 20 % pour les principales prestations sociales.
- Une cible de 100 % de recours ne semble en effet pas réaliste, compte tenu des formes de non-recours « temporaires » ou « circonstanciées » qui peuvent affecter les calculs, et du fait que certaines personnes refusent, pour diverses raisons, de recourir à certaines prestations.

Leviers

- Instaurer une allocation de solidarité et d'activité issue de la fusion RSA, PPE, ASS avec une semi-automatisation pour le versant activité (chapitre 12).
- Mettre en place un compte personnel d'activité pour tous les actifs visant à rassembler l'ensemble des droits attachés à la participation sur le marché du travail (chapitre 12).

RÉDUIRE DE 30 % LE PRIX DES LOGEMENTS (EN EUROS CONSTANTS)

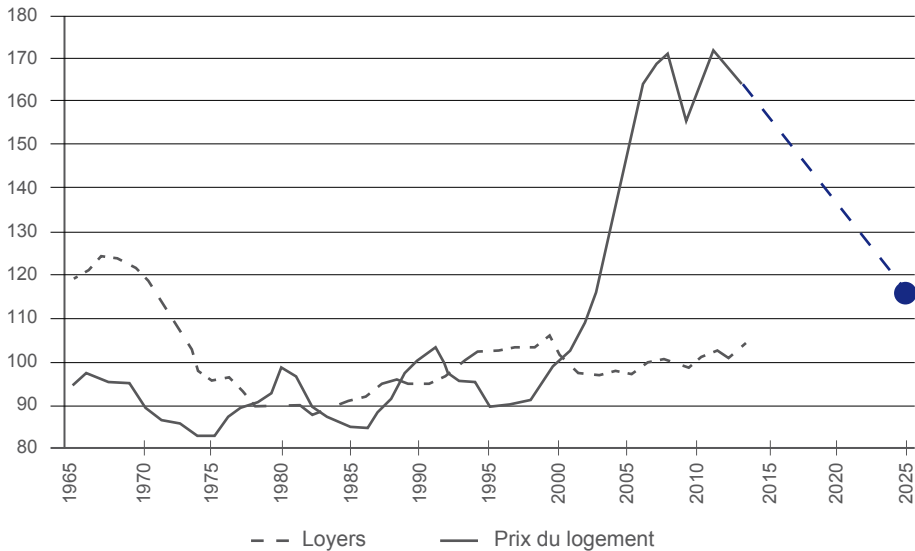
Constat

- En 2011, les avantages conférés aux producteurs et aux consommateurs de logement s'élevaient à près de 45 milliards d'euros, soit 2,25 % du PIB. En particulier, 16,4 milliards d'euros étaient consacrées aux aides personnelles, 9,5 milliards d'euros au secteur du logement social, 7,8 milliards d'euros au parc libre.
- Cette politique ambitieuse permet au taux d'effort moyen²⁶ des Français, déduction faite des aides, de se situer à un niveau relativement modéré (22 %).
- Pour autant, cette moyenne masque des situations très contrastées. En zones tendues, et notamment en Île-de-France, les difficultés pour se loger sont très importantes.
- L'évolution des prix du logement est largement déconnectée de celle du revenu disponible de la population.

26 - Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale). Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir « solvabilisateur » des aides (source INSEE).

Cible : réduire de 30 % le prix des logements (en euros constants)

Indice du prix des logements anciens et indice des loyers rapportés au revenu disponible par ménage, base 2000 = 100



Source : France Stratégie, d'après le CGEDD et l'INSEE, bases de données notariales et indices Notaires-Insee désaisonnalisés.

Hypothèses et cible

- Obtenir une baisse de 30 % du prix des logements d'ici 2025 (en euros constants) pour ramener ces prix à leur tendance historique.

Leviers

- Recalibrer la politique du logement (chapitre 12) :
 - faciliter la mise à disposition de foncier en réduisant l'émiettement des décisions d'urbanisme et en adoptant une fiscalité locale plus incitative ;
 - réduire le coût de la construction en simplifiant les réglementations et en stimulant la diffusion des nouvelles technologies chez les professionnels du bâtiment ;
 - favoriser la mobilité résidentielle en diminuant les coûts de transaction et en tendant vers une neutralité fiscale entre les différents statuts d'occupation ;
 - rééquilibrer l'offre de logements sociaux et mieux cibler ses bénéficiaires.



**Une Europe force
d'entraînement**

FAIRE CONVERGER LES TAUX DE CHÔMAGE ET LES TAUX D'EMPLOI NATIONAUX DANS L'UNION EUROPÉENNE

Constat

- Début 2014, le taux de chômage s'établissait à 12 % dans la zone euro et dans l'Union européenne, soit 26 millions de personnes dans l'UE28. Ce taux recouvre une grande disparité entre les pays membres (Autriche et Allemagne autour de 5 %, contre 28 % en Grèce et près de 26 % en Espagne). Non seulement les taux de chômage sont très différents entre les pays membres, mais des dynamiques divergentes persistent (ils sont en hausse dans la moitié des pays, en baisse ailleurs).
- Le chômage des jeunes amplifie encore ces contrastes : 5,5 millions de jeunes de moins de 25 ans au chômage dans l'UE28 (23,4 %), avec une forte disparité entre les pays les mieux placés – Allemagne (7,6 %), Autriche (10,5 %) – et, à l'autre bout du spectre, la Grèce (près de 60 %) ou l'Espagne (55 %).

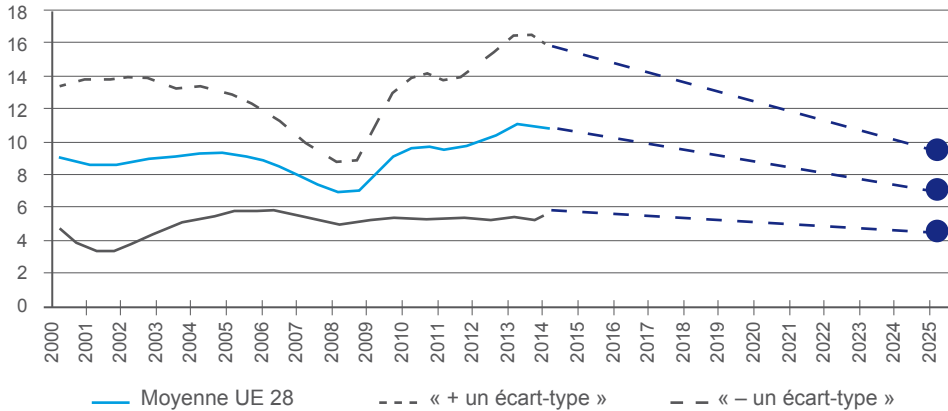
Hypothèses et cibles

Indicateur 1 : une convergence de tous les pays membres vers des taux de chômage bas.

Cible : réduire de moitié la dispersion des taux de chômage entre les pays de l'UE28 observée en 2013 (diviser l'écart-type par deux) et tendre vers l'objectif d'une moyenne de long terme autour de 7 % pour l'ensemble de la population en âge de travailler.

Cible : faire converger les taux de chômage nationaux dans l'Union européenne

Taux de chômage dans l'Union européenne – écarts entre pays (moyennes mensuelles), en %



Note : sur l'axe des abscisses, les graduations correspondent au premier mois de chaque année.

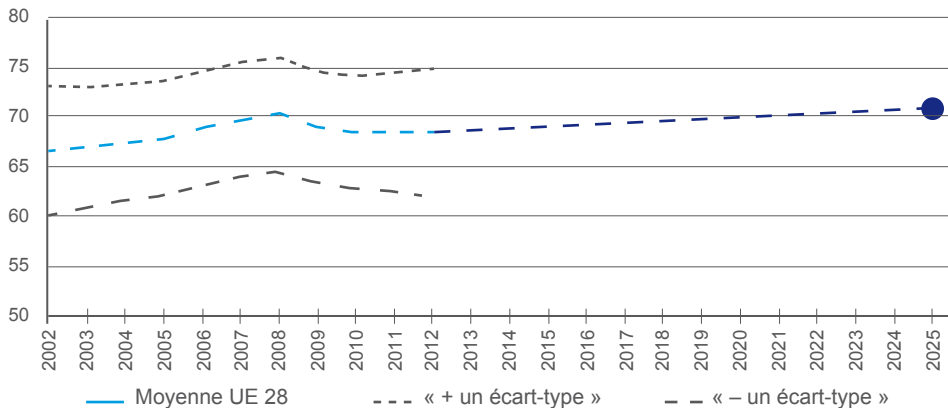
Source : France Stratégie et CEPII, d'après Eurostat.

Indicateur 2 : une reprise de l'amélioration généralisée du taux d'emploi. En 2012, autour de 68 % des personnes de la tranche d'âge 20-64 ans étaient en emploi dans l'UE28. Ce taux culmine au-dessus de 75 % en Autriche et dans les pays nordiques, alors qu'il plafonne à 55 % en Grèce ou en Croatie.

Cible : gagner 1 point d'emploi tous les deux ou trois ans pour atteindre une moyenne supérieure à 70 % en dix ans.

Cible : faire converger les taux d'emploi nationaux dans l'Union européenne

Taux d'emploi des 20-64 ans, en %



Source : France Stratégie et CEPII, d'après Eurostat.

Leviers

- Œuvrer, au niveau européen, pour un accord rapide sur un objectif d'emploi et de croissance dans le respect des règles budgétaires communes qui s'appuie sur des programmes de réformes structurelles nationales, adaptées à chaque pays membre, pour favoriser la création d'emplois.
- Améliorer la portabilité des droits individuels (notamment pour les systèmes de formation professionnelle), afin de favoriser l'expatriation des familles dans de bonnes conditions (chapitre 13).
- Encourager, par des incitations fiscales ponctuelles et coordonnées, les mobilités professionnelles transfrontalières (chapitre 13).

FAIRE CONVERGER LES CONDITIONS DE FINANCEMENT QUI PRÉVALENT DANS LES PAYS MEMBRES DE LA ZONE EURO

Constat

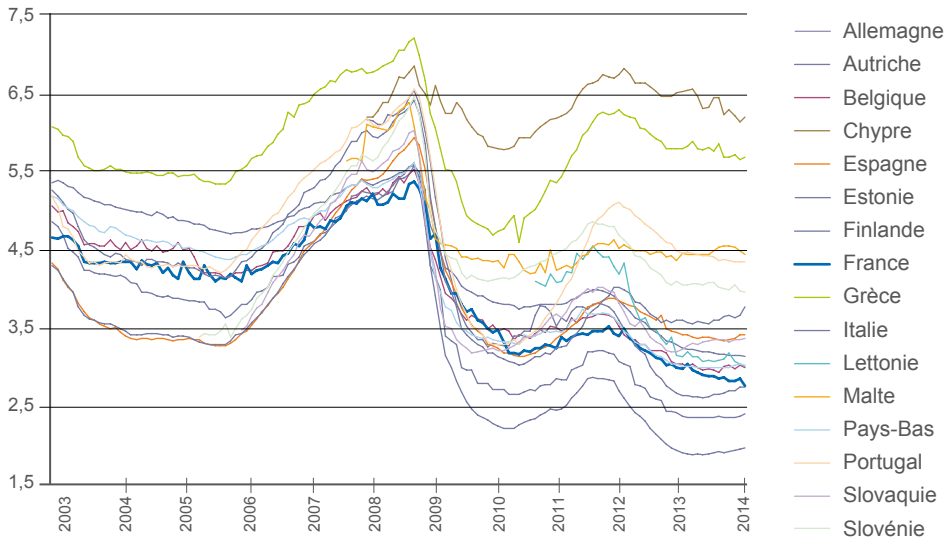
- L'intégration financière renforce la croissance de l'économie car elle rend l'environnement plus stable et efficient. Deux insuffisances persistent dans ce domaine :
 - les entreprises et les ménages ayant des besoins de financement ont aujourd'hui un accès contraint au financement bancaire ou non bancaire. Les conditions de celui-ci sont très hétérogènes entre les pays de la zone euro ;
 - les détenteurs d'épargne et les investisseurs, notamment les investisseurs publics, ont trop peu accès à des opportunités d'investissement réellement paneuropéennes et de long terme.

L'objectif est donc double : décloisonner les marchés financiers et mettre en commun des moyens publics pour financer l'investissement dans la zone euro.

Hypothèses et cible

- Ramener à 20 % la dispersion entre les taux d'intérêt sur les prêts aux entreprises non financières et ceux sur les prêts hypothécaires accordés aux ménages (ce qui représente une différence maximum d'environ +/- 1 point pour des taux d'intérêt de 4 %, entre les taux d'intérêt payés dans deux pays différents par des entreprises ou ménages aux caractéristiques comparables).

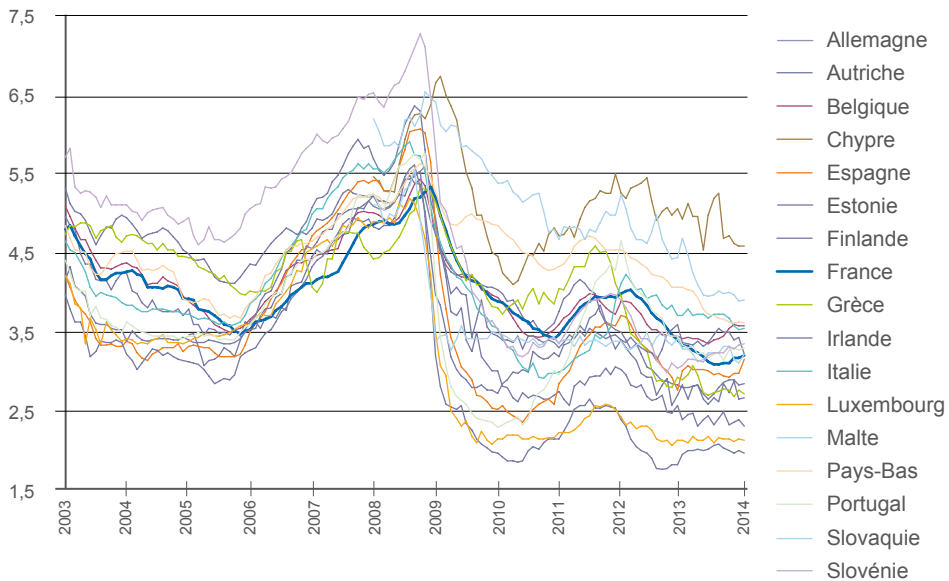
Taux d'intérêt aux entreprises non financières (zone euro), en %



Note : sur l'axe des abscisses, les graduations correspondent au premier mois de chaque année.

Source : France Stratégie et CEPII, d'après la Banque centrale européenne.

Taux d'intérêt aux ménages (zone euro), en %



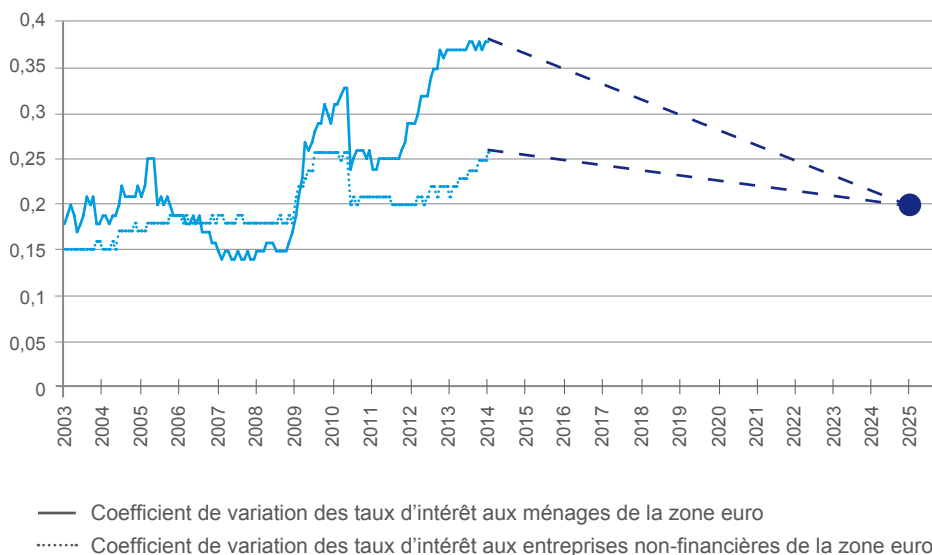
Note : sur l'axe des abscisses, les graduations correspondent au premier mois de chaque année.

Source : France Stratégie et CEPII, d'après la Banque centrale européenne.

Cible : faire converger les conditions de financement qui prévalent dans les pays membres de la zone euro

Variation des taux d'intérêt bancaires (zone euro)

Une variation de 0,1 indique que les taux d'intérêt appliqués par les banques peuvent varier de 10 % d'un pays à l'autre



Note : sur l'axe des abscisses, les graduations correspondent au premier mois de chaque année.

Source : : France Stratégie et CEPII, d'après la Banque centrale européenne.

Leviers

- Assurer la mise en œuvre de l'union bancaire en bonne et due forme, en trois volets (chapitre 13).
- Mettre en place une capacité financière commune dédiée à l'investissement de long terme (chapitre 13).



Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie est le fruit d'un travail collectif qui a mobilisé les équipes de France Stratégie tant pour sa conception et sa rédaction que pour l'organisation des débats.

Ce rapport a été préparé sous la direction de Jean Pisani-Ferry. Les travaux, coordonnés par Selma Mahfouz et Hervé Monange, ont été réalisés, dans le cadre des différents chantiers du projet, sous la responsabilité de Dominique Auverlot, Delphine Chauffaut, Véronique Deprez-Boudier, Géraldine Ducos, Anne Épaulard, Hélène Garner, Christel Gilles, Clélia Godot, Camille Guézennec, Marie-Cécile Naves, Jean-Paul Nicolaï, Mathilde Reynaudi, Natacha Valla (CEPII).

Quelle France dans dix ans ? Repères pour 2025 présente de manière volontairement synthétique les trente-trois indicateurs chiffrés du rapport. Élaboré sous la direction de Jean Pisani-Ferry, *Repères pour 2025* a été coordonné par Nicolas Lorach et Hervé Monange.

À l'instar du rapport, *Repères pour 2025* a en particulier bénéficié des contributions de Antton Achiary, Michel Aglietta, Amélie Barbier-Gauchard, Blandine Barreau, Étienne Beeker, Salima Benhamou, Mahdi Ben Jelloul, Claire Bernard, Marine Boisson, Jacky Bontems, Thomas Brand, Nicolas Charles, Pierre-Yves Cusset, Quentin Delpech, Étienne Espagne, Marc Ferracci, Virginie Gimbert, Annick Guilloux, Marie-Pierre Hamel, Mohamed Harfi, Gaëlle Hossié, Noémie Houard, Cécile Jolly, Frédéric Lainé, Benoît Lajudie, Rémi Lallement, Marcel Lepetit, Noël Lethereau Morel, Nicolas Lorach, Guillaume Malochet, Céline Mareuge, David Marguerit, Claude Mathieu, Catherine Merckling, Antoine Naboulet, Sandrine Pauly Aboubadra, Thomas Philippon, Jean-Luc Pujol, Xavier Ragot, Christine Raynard, Aude Rigard-Cerison, Sarah Sauneron, Mouhamadou Sy, Alain Trannoy, François Vielliard.

Joris Aubrespin, Nathalie Balestrière, Pierre Bollinger, Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup, Annie Cury, Didier Cury, Delphine Gorges, Philippe Hellio, Sylvie Hurion, Magali Madeira, Thierry Marro, Didier Millot, Michel Ozenda, Nathalie Quéruel, Jean-Michel Roullé, Valérie Senné, Danièle Tabary et Julien Winock ont apporté leur soutien à l'organisation des travaux et à l'édition du rapport et de ses compléments.

Que soient aussi remerciés tous ceux qui nous ont fait part de leurs remarques et critiques.